



n°104 - 2019

Analyses et synthèses

La situation des grands groupes bancaires français à fin 2018

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

En 2018, les six grands groupes bancaires français ont enregistré des résultats résilients dans un contexte de ralentissement de l'économie européenne, de taux bas durables et de turbulences sur les marchés financiers en fin d'année. Cette performance tient à la fois à des facteurs structurels (modèle d'affaire diversifié) ainsi qu'à un élément conjoncturel (baisse de la pression fiscale).

- Avec un PNB de 147,7 milliards d'euros, les 6 principaux groupes bancaires français enregistrent une croissance de leurs revenus de 0,9 %. On observe toutefois des disparités fortes, à la fois entre banques et lignes métiers. Ainsi, tandis que les revenus des métiers de gestion d'actifs/assurances et de banque de détail sont à la hausse (respectivement +5,6 % et +0,5 %), la banque de financement et d'investissement (BFI) enregistre une baisse de 5,6 %.
- Les frais de gestion augmentent (+2,1 %) plus vite que le PNB, de sorte que le coefficient d'exploitation se dégrade de 0,8 point de pourcentage (pt) à 70,2 %, soit un niveau supérieur à la médiane des grandes banques européennes (64,2 %).
- Le coût du risque agrégé s'inscrit de nouveau en baisse en 2018 (-6,4 %). Rapporté au total de bilan, il se maintient à 0,11 %. Ce repli s'accompagne d'un taux de créances douteuses historiquement bas à 2,8 % contre 3,1 % un an auparavant.
- Le résultat avant impôt cumulé est en baisse de 2 % alors que l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018 enregistre une baisse de 21,2 %, permettant aux banques d'afficher un résultat net total en hausse de 7,2 %. La rentabilité moyenne des actifs, ou RoA, s'affiche en légère hausse à 0,38 %, soit la meilleure performance depuis 2010. Cependant, les grandes banques européennes ont dans le même temps enregistré une croissance plus rapide, leur RoA passant de 0,43 % en 2017 à 0,51 % en 2018.
- Une tendance similaire est observée pour la rentabilité sur capitaux propres, ou RoE, qui s'élève à 6,7 %, en légère hausse (+0,4 point de pourcentage (pt)) par rapport à 2017. Cependant, le ratio s'inscrit en deçà du rendement moyen des capitaux propres des autres grandes banques européennes, en nette progression pour la deuxième année consécutive (+1,1 pt à 7 % en 2018).

Les grandes banques françaises poursuivent le renforcement de la qualité de leurs bilans et de leurs ratios prudentiels tout en anticipant le respect des nouvelles exigences réglementaires :

- Le bilan agrégé des cinq grands groupes s'établit à 6 382 milliards d'euros, affichant une hausse de 4 % entre 2017 et 2018, après la prise en compte de la mise en œuvre de la nouvelle norme IFRS 9. Cette hausse traduit principalement le renforcement des activités de crédit qui continuent de progresser fortement (+8,7 %). Au passif, les émissions de titres de dette (y compris les obligations) augmentent de 5,6 %, reflétant notamment les efforts des banques pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de résolution. De même, les capitaux propres part du groupe croissent de nouveau (+2,6 %) entre 2017 et 2018 ; néanmoins, leur part dans le total du passif diminue légèrement, passant de 6,2 % à 6,1 %. Enfin, les actifs et passifs représentatifs d'opérations de marché enregistrent des évolutions contrastées (-0,8 % et +7,1 % respectivement).
- Entre 2017 et 2018, le taux d'encours dépréciés se replie de nouveau, passant de 3,48 % à 3,13 %, évolution principalement portée par les encours de prêts aux sociétés non

financières et aux ménages. En 2018, le taux de provisionnement global de ces derniers a légèrement reculé et atteint 54,6 % (soit -1,6 pt sur la période).

- Sous l'effet d'une hausse des fonds propres CET1 (+3 % à 312 milliards d'euros) et d'une hausse des actifs pondérés (+3,3 % à 2 300 milliards d'euros), le ratio de solvabilité CET1 cumulé des 6 groupes bancaires français se stabilise en 2018 à 13,6 %. Le ratio CET1 médian des banques françaises, tiré par les groupes mutualistes, reste toutefois légèrement supérieur à celui d'un échantillon de grandes banques européennes (13,4 % contre 12,9 %).
- Par ailleurs, entre 2017 et 2018, les banques françaises ont légèrement amélioré leurs ratios de liquidité (à fin 2018, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) agrégé des 6 groupes s'établit à 132,1 % et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) cumulé à 106,6 %).
- Enfin, les banques françaises d'importance systémique mondiale ont pleinement intégré les nouvelles exigences relatives à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), dont l'application a débuté en 2019 et sera effective pleinement en 2022.

En dépit d'une structure financière solide et d'un profil de risque qui reste favorable, plusieurs points de vigilance sur la situation des principales banques françaises peuvent être relevés :

- L'évolution des coûts d'exploitation reste une préoccupation, les banques françaises se distinguant par une hausse continue de leur coefficient d'exploitation depuis 2015 alors qu'il a fortement baissé en moyenne pour leurs principales concurrentes européennes. Si cette situation s'explique en partie par les surcoûts engendrés par la mise en œuvre de plans de restructuration, elle interroge dans un contexte où d'une part les banques éprouvent des difficultés à accroître ou simplement stabiliser leurs revenus sur leurs métiers traditionnels et où, d'autre part elles doivent consentir des investissements significatifs pour maintenir leurs systèmes informatiques dans un environnement marqué par l'émergence de nouvelles technologies et des menaces de cyberattaques. En tout état de cause, les ajustements des frais de structure ne doivent pas se faire au détriment de la maîtrise des risques, qu'il s'agisse de continuité d'activité ou de la cybersécurité ;
- Les turbulences particulièrement marquées sur les marchés en fin d'année 2018 ont rappelé que le risque d'une résurgence de la volatilité était réel. Ces événements, qui se sont accompagnés d'une nette hausse des exigences en fonds propres au titre des risques de marchés, ont également conduit les banques à passer en revue leurs activités et, pour certaines, à prendre la décision d'en ajuster fortement le périmètre ;
- La faiblesse des revenus peut inciter les banques à accroître leur prise de risque ; les autorités de supervision restent donc attentives aux conditions dans lesquelles elles contribuent à la montée de l'endettement du secteur privé non financier et, en particulier, des entreprises. La mesure prise en 2018 par le Haut Conseil de Stabilité Financière et la mise en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2019, du coussin contracyclique de 0,25 %, dont il est déjà prévu qu'il soit relevé à 0,5 % en avril 2020, s'accompagnent ainsi d'une vigilance toute particulière sur l'exposition des banques à la finance à effet de levier, même si pour l'heure les risques pour les banques françaises sur ce segment paraissent contenus.

Étude réalisée par Catherine ADENOT, Pierre BERTHONNAUD, Fleur DE SAUSSURE, Sébastien DIOT, Laurent FAIVRE, Sébastien FRAPPA, Emmanuel POINT, Oana TOADER et Clément TORRES à la direction d'Études et d'Analyse des risques de l'ACPR.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
UNE RENTABILITÉ EN LÉGÈRE HAUSSE DANS UN CONTEXTE PEU PORTEUR	6
1. Des revenus sous-jacents qui ne progressent pas	7
2. Un coefficient d'exploitation en hausse continue depuis 2015	8
3. Un coût du risque dont la baisse se poursuit	9
4. Un résultat net qui bénéficie d'un effet de base fiscal	10
5. Des rendements sur actifs et sur capitaux propres moins à l'avantage des banques françaises	Erreur ! Signet non défini.
6. Des performances par ligne métier contrastées	13
UNE CROISSANCE DES BILANS TIRÉE PAR LES CRÉDITS ET LES DÉPÔTS	16
1. La réduction des opérations de marché se confirme alors que les crédits augmentent encore de 8,7 %	17
2. Les passifs de marché et les émissions de titres de dettes progressent de nouveau	18
UNE HAUSSE DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES QUI REFLÈTE LA CROISSANCE DES ENCOURS DE CRÉDITS	20
1. Une hausse des EFP au titre du risque de crédit	21
1.1 Une progression alimentée par celle des volumes de crédits	21
1.2 Une qualité des crédits toujours au-dessus de la moyenne des banques européennes	23
2. Une baisse des EFP au titre du risque de contrepartie (CCR, CCP et CVA)	26
3. Un rebond des EFP au titre des risques de marché	27
3.1 Analyse commune aux 5 groupes	27
3.2 Focus sur les dérivés détenus à des fins de transaction	29
4. Des EFP au titre du risque opérationnel qui poursuivent leur hausse	32
5. Un impact significatif de la finalisation de Bâle III pour les banques européennes	34
DES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LIQUIDITÉ CONFORMES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	35
1. Un ratio de solvabilité stable en dépit d'une nouvelle hausse des fonds propres	35
2. Une consolidation de la liquidité	37
3. Les banques en ligne avec les exigences au titre de la TLAC	41
ANNEXE 1 - DÉTAIL DES RÉSULTATS PAR LIGNE MÉTIER	42
ANNEXE 2 - L'ÉVOLUTION DE LONG TERME DES BILANS	46
ANNEXE 3 – ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ POUR LES BANQUES DISPOSANT DE MODÈLES INTERNE	48



INTRODUCTION

L'analyse porte sur les comptes consolidés des six principaux groupes bancaires français : BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), le Groupe Crédit Agricole (GCA), le Groupe BPCE (GBPCE), le Groupe Crédit Mutuel (GCM) et La Banque Postale (LBP).

L'ensemble des opérations exercées dans les différentes zones géographiques, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers, sont prises en compte pour les entités incluses dans le périmètre de consolidation de chacun de ces groupes bancaires.

Pour certains indicateurs de risques, la situation des groupes bancaires français

est comparée à la situation européenne au travers d'indicateurs de risques (*risk indicators* – RI) qui sont calculés chaque trimestre par l'Autorité bancaire européenne (*European banking authority* – EBA) sur un échantillon de banques européennes.

Des comparaisons individuelles sont également établies avec les principales banques européennes d'envergure internationale ; selon les indicateurs examinés, les données peuvent toutefois ne pas être disponibles pour certaines banques, qui sont dans ce cas signalées en note de bas de tableau et de graphique.

Une rentabilité en légère hausse dans un contexte peu porteur

En 2018, dans un contexte de ralentissement de l'économie européenne, de taux bas qui persistent et d'une année turbulente sur les marchés financiers, les six grands groupes bancaires français sont malgré tout parvenus à dégager un résultat net en hausse alors même que leur résultat brut d'exploitation a baissé (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

- Le produit net bancaire (PNB) agrégé augmente de 0,9 % entre 2017 et 2018, à 147,7 milliards d'euros ;
- Mais les frais de gestion progressent

davantage (+2,1 %), diminuant ainsi le résultat brut d'exploitation (RBE) de 1,9 %, avec un coefficient d'exploitation qui se dégrade de 0,8 point de pourcentage (pt) à 70,2 % ;

- Le coût du risque poursuit sa baisse (-6,4 % par rapport à 2017) ;
- Au final, le résultat net total s'établit en hausse de 7,2 % à 28,1 milliards d'euros, notamment grâce à une forte réduction des impôts (-21,2 %).

Tableau 1- - Soldes intermédiaires de gestion

	2017	2018	Évolution 2018/2017
Produit net bancaire	146,4	147,7	+0,9 %
Frais de gestion	101,5	103,6	+2,1 %
Coefficient d'exploitation	69,3 %	70,2 %	+0,8 pt
Résultat brut d'exploitation (RBE)	44,9	44,1	-1,9 %
Coût du risque (CR)	8,4	7,9	-6,4 %
Résultat d'exploitation (RBE-CR)	36,5	36,2	-0,8 %
Autres produits (+) et charges (-)	2,5	2,0	-19,8 %
Résultat avant impôt	38,9	38,1	-2,0 %
Impôts	12,7	10,0	-21,2 %
Résultat net	26,2	28,1	+7,2 %
Intérêts minoritaires	2,3	2,6	+11,3 %
Résultat net part du groupe	23,9	25,5	+6,8 %

Source : Communication financière des 6 groupes (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM, LBP)

1. Des revenus sous-jacents qui ne progressent pas

Le PNB progresse modérément de 0,9 % par rapport à 2017 ; toutefois, avec la prise en compte des événements survenus en 2017 (principalement un litige qui a grevé le PNB de SG presque à hauteur d'un milliard), le PNB sous-jacent est en très légère diminution de 0,1 %.

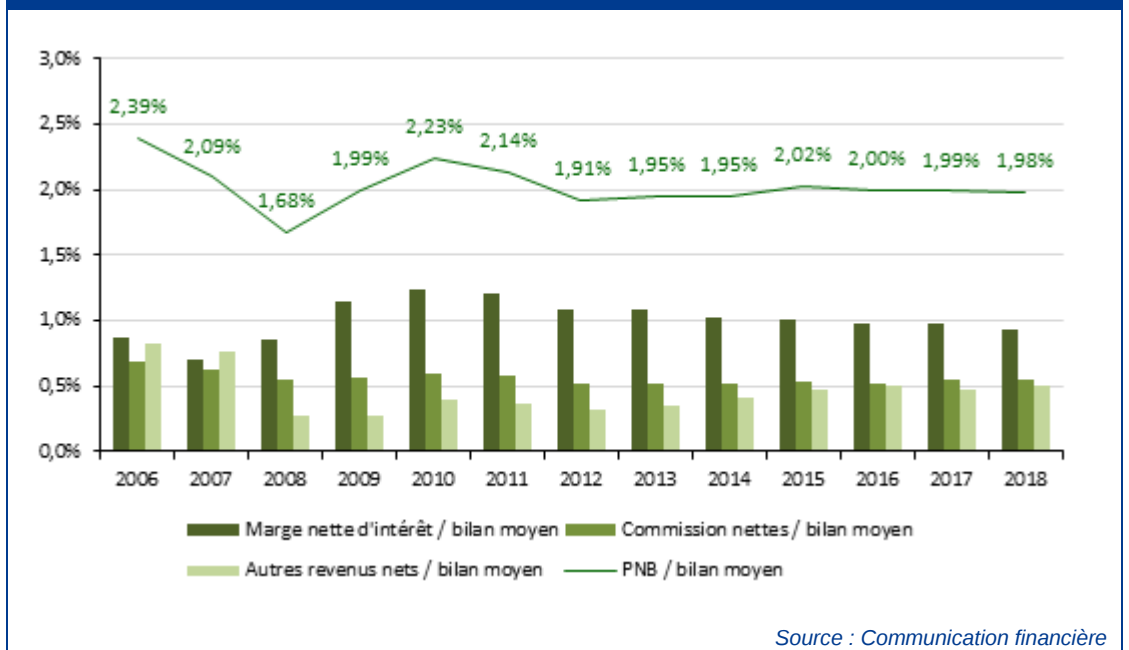
Rapporté au total de bilan moyen, qui augmente de 0,9 % en 2017, le PNB ressort à 1,98 %, soit 1 point de base (bp) de moins qu'en 2017 (Graphique 1). Ses différentes composantes ont toutefois enregistré des évolutions diverses :

- Après avoir résisté en 2017, la marge nette d'intérêt se replie à 0,93 % du bilan moyen et voit sa part dans le PNB reculer de 2,4 pts à 46,7 %.

En effet, si les charges d'intérêts ont diminué de 5,9 milliards d'euros en 2018, les produits bruts d'intérêts ont chuté de 9,2 milliards d'euros ;

- Les revenus nets de commissions poursuivent leur hausse et se situent à 0,55 % du bilan moyen (+1 bp) ; en valeur, ils augmentent de 1,8 % ;
- Les autres revenus nets ont connu une forte progression de 10,1 % en valeur, et représentent 0,51 % du bilan moyen (+4 bps), au plus haut sur ces dix dernières années. Une partie de cette hausse provient toutefois de reclassements comptables.¹

Graphique 1- Structure du PNB par source de revenus (en % du total bilan moyen)



¹ Conformément à la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'ANC, les banques ont choisi de différer l'application d'IFRS 9 pour les filiales du secteur de l'assurance et de présenter distinctement au bilan et au compte de résultat les activités d'assurance. Ainsi, une partie des produits et charges de commissions et d'intérêts ainsi que des produits et charges qui étaient rattachés aux « autres activités » ont été reclassés en tant que produit net d'assurance.

2. Un coefficient d'exploitation en hausse continue depuis 2015

La faible progression du PNB n'a pas permis d'absorber la hausse des frais de gestion (+2,1 %).

Tirés en partie par les coûts exceptionnels de transformation et de restructurations déclarés par les banques, ils augmentent tout de même de 1,9 % retraités de ces éléments. Le coefficient d'exploitation moyen (qui rapporte les frais de gestion

au PNB) se dégrade ainsi de 1,2 pt pour atteindre 70,2 % (Tableau 2).

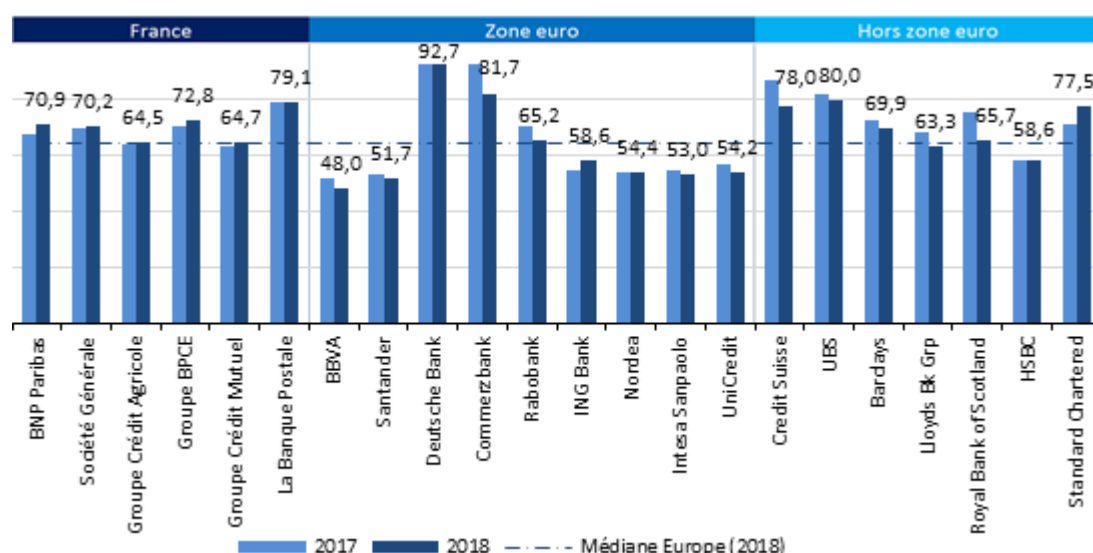
Les coefficients d'exploitation des grands groupes bancaires français sont assez hétérogènes, allant de 64,5 % à 79,1 % en 2018, ce qui les place pour la plupart nettement au-dessus de la médiane calculée sur les grandes banques européennes d'envergure internationale (Graphique 2), qui a reculé de 5,2 pts en 2018 pour atteindre 64,2 %.

Tableau 2- Évolution du coefficient d'exploitation

	2015	2016	2017	2018
Coefficient d'exploitation	66,5%	67,5%	69,3%	70,2%
Coefficient d'exploitation retraité	67,2%	67,2%	67,4%	68,6%

Source : Communication financière – moyenne pondérée

Graphique 2 - Coefficients d'exploitation des banques européennes d'envergure internationale (en %)



Source : S&P Global Market Intelligence, calculs ACPR

3. Un coût du risque dont la baisse se poursuit

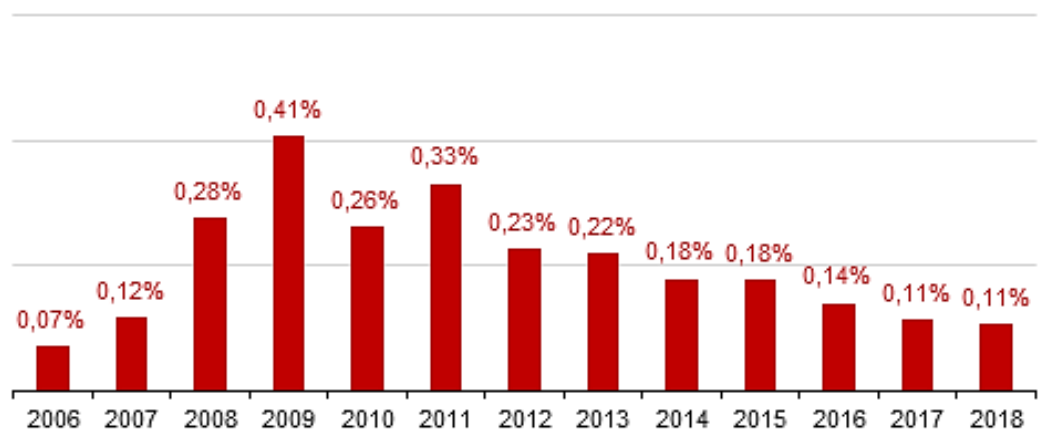
Le coût du risque agrégé s'inscrit à nouveau en baisse de 6,4 % en 2018, à 7,9 milliards d'euros contre 8,4 milliards en 2017 et 10,3 milliards en 2016. Ce repli s'accompagne d'un taux de créances douteuses historiquement bas à 2,8 % contre 3,1 % un an auparavant.

Rapporté au bilan moyen, le coût du risque diminue très légèrement pour s'établir à 0,11 % en 2018 (Graphique 3). Source du renvoi

À 0,09 %, GCA se situe sur la médiane de l'échantillon de banques européennes, SG et LBP étant en-dessous, tandis que BPCE, GCM et BNPP sont au-dessus (Graphique 4).

Enfin, rapporté aux revenus, le coût du risque des banques françaises se replie également, passant de 5,8 % du PNB en 2017 à 5,4 % en 2018. Il reste cependant supérieur à la médiane des autres grandes banques européennes, qui se situe à 4 % en 2018, en hausse de 0,1 pt.

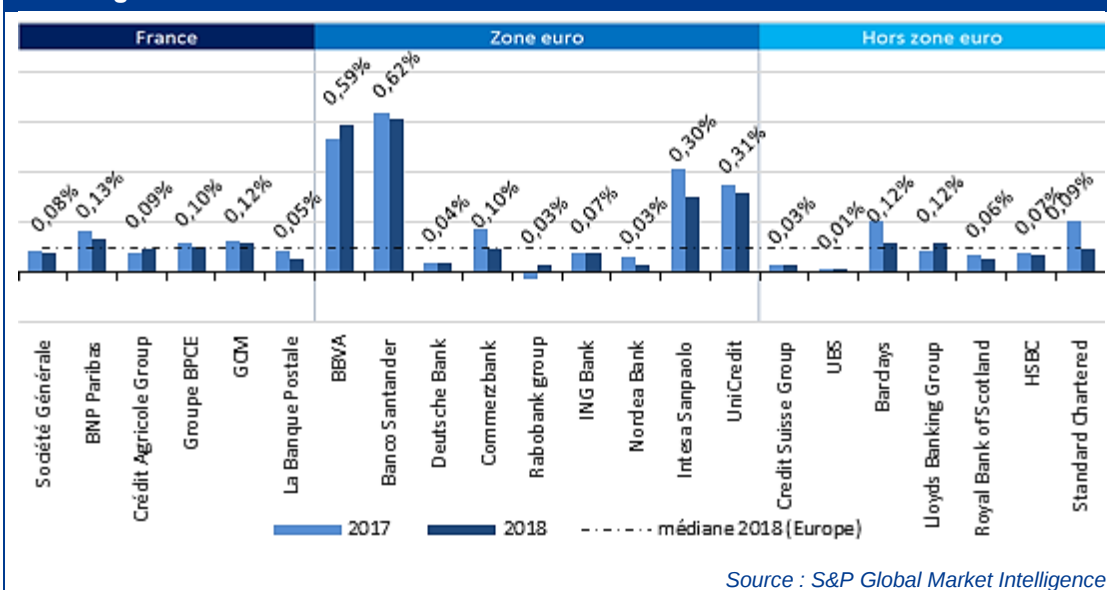
Graphique 3 - Coût du risque rapporté au total de bilan



Source : communication financière

introuvable.).

Graphique 4 - Coût du risque rapporté au total de bilan des banques européennes d'envergure internationale



4. Un résultat net qui bénéficie d'un effet de base fiscal

Le résultat avant impôt cumulé s'établit à 38,1 milliards d'euros, en baisse de 2 % par rapport à 2017.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018 s'inscrit également en baisse de 21,2 % (-2,7 milliards d'euros) à 10 milliards d'euros, soit un taux effectif d'imposition de 26,3 % contre 32,7 % en 2017 du fait de la surtaxe exceptionnelle² appliquée cette année-là.

Cela permet au final aux banques d'afficher un résultat net total de 28,1 milliards d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport à 2017. Le taux de distribution projeté des bénéfices s'établit à 52,8 % en moyenne pour les quatre banques cotées³ contre 56,8 % pour l'exercice 2017.

² Celle-ci avait été mise en place suite à l'annulation de la taxe sur les dividendes

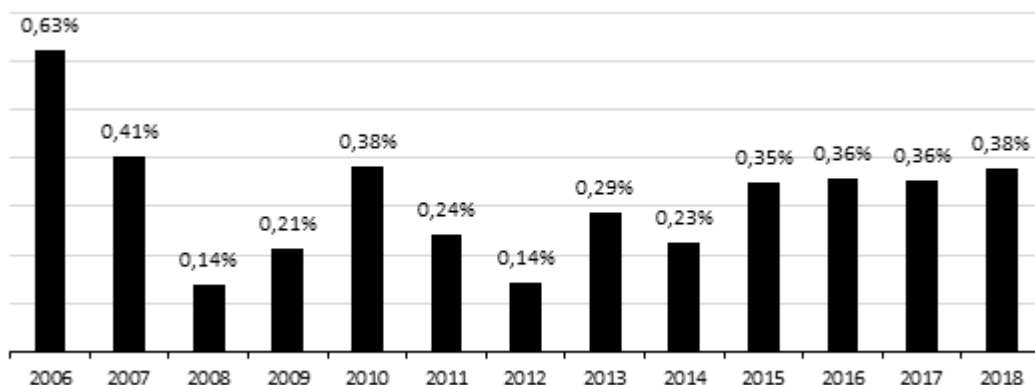
³ Moyenne pondérée pour BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole SA, Natixis ; hors dividende exceptionnel de 48 centimes par action de Natixis « sous réserve de la finalisation du projet de cession des activités de banque de détail à BPCE SA et autorisations réglementaires » selon le communiqué de presse de Natixis.

5. Des rendements sur actifs et sur capitaux propres moins à l'avantage des banques françaises

Le résultat net des banques françaises rapporté à leur total de bilan moyen (ou rendement des actifs – RoA) s'affiche en légère hausse à 0,38 %, soit leur meilleure performance avec 2010 depuis la crise financière. (Graphique 5).

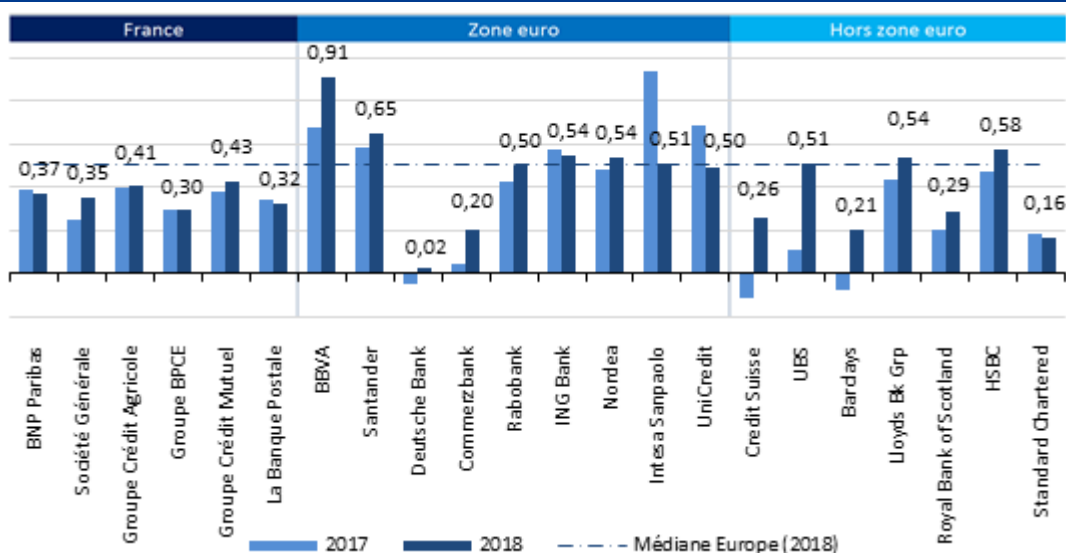
Cependant, cette amélioration chez les banques françaises n'est pas suffisante pour se placer dans la médiane des grandes banques européennes qui a cru encore plus vite en passant de 0,43 % en 2017 à 0,51 % en 2018 (Graphique 6), portée par les résultats en hausse des banques suisses et britanniques de l'échantillon.

Graphique 5 - Résultat net rapporté au total de bilan (Return on Assets)



Source : communication financière

Graphique 6 - RoA des banques européennes d'envergure internationale (en %)

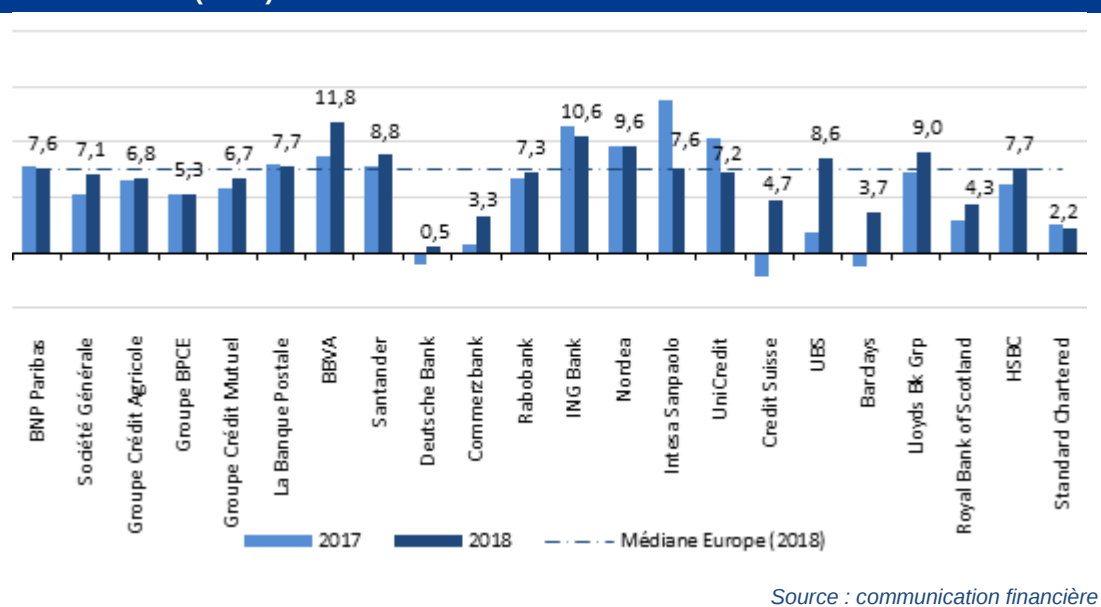


Source : S&P Global Market Intelligence et calculs ACPR

Excepté BNPP et LBP, les résultats nets rapportés aux capitaux propres - ou rendement des fonds propres (RoE) - des banques françaises sont en-dessous du niveau médian de 7,5 % observé en 2018 pour les grandes banques européennes

(Graphique 7). Les performances du point de vue du RoE sont toutefois plus favorables que celles du point de vue du RoA pour BNPP, SG et LBP, reflétant un levier supérieur à la plupart des autres banques européennes.

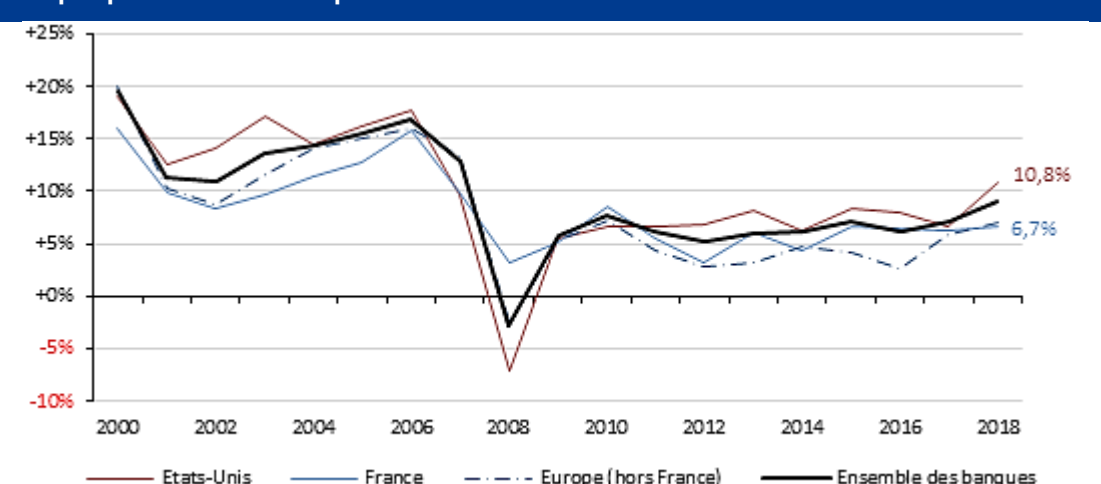
Graphique 7 - RoE pour un échantillon de banques européennes d'envergure internationale (en %)



Le RoE agrégé s'élève à 6,7 % en 2018, en hausse comparé à 2017 (+0,4 pt ; Graphique 8), et passe en dessous du rendement des capitaux propres des autres grandes banques européennes (7 % en moyenne pondérée) qui a connu une nette progression pour la deuxième année consécutive (+1,1 pt en 2018).

Observé sur un échantillon de banques au niveau mondial, le rendement moyen des capitaux propres s'élève à 9 % (+1,8 pt) marquant la hausse des banques américaines dont le RoE s'élève à 10,8 % (+4,1 pts). Ces dernières bénéficient depuis janvier 2018 de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale qui vient réduire le taux d'imposition des sociétés.

Graphique 8 - RoE – Comparaisons internationales



Source : S&P Global Market Intelligence et calculs ACPR (échantillon de 44 banques)

Note : « Ensemble des banques » désigne la moyenne pondérée des 44 banques de l'échantillon, toutes zones géographiques confondues hors Chine et Japon

6. Des performances par ligne métier contrastées⁴

En ce qui concerne le PNB, sur l'ensemble de la banque de détail les revenus progressent légèrement 0,5 %, tandis que la banque de financement et d'investissement (BFI) et les métiers de gestion d'actifs et assurances connaissent des trajectoires divergentes (respectivement -5,6 % et +5,6 %). Ainsi, on observe la confirmation de deux tendances : une à la hausse pour le rôle que jouent la gestion d'actifs et les assurances dans la capacité des banques à générer des revenus (15,9 % du PNB en 2018, soit +0,7 pt sur un an et +1,8 pt en 6 ans), une autre à la baisse pour la banque de détail en France qui, bien que restant largement la première source de revenus avec 42,8 % du PNB total, voit sa part diminuer de 0,7 pt sur un an et de 3,7 pts depuis 2013 (Tableau 3 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Les services financiers spécialisés quant à eux progressent pour la seconde année consécutive à 9,9 % du PNB (+0,6 pt), alors que la BFI recule à 17,8 % (-1,1 pt), revenant sur ses niveaux de 2015 et 2012.

Tableau 3 - Évolution de la structure du PNB par ligne de métier

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Banque de financement et d'investissement	17,9 %	17,1 %	16,8 %	17,6 %	18,9 %	18,9 %	17,8 %
Banque de détail en France	45,0 %	46,5 %	46,1 %	44,6 %	43,8 %	43,5 %	42,8 %
Banque de détail à l'étranger	15,5 %	14,7 %	14,3 %	13,2 %	13,3 %	13,2 %	13,2 %
Financements spécialisés	10,3 %	10,0 %	9,0 %	9,3 %	8,9 %	9,3 %	9,9 %
Gestion actifs et assurances	14,1 %	14,2 %	14,9 %	14,6 %	14,0 %	15,2 %	15,9 %
Autres	-2,7 %	-2,5 %	-1,2 %	0,7 %	1,1 %	-0,2 %	0,5 %

Source : Communication financière, calculs ACPR

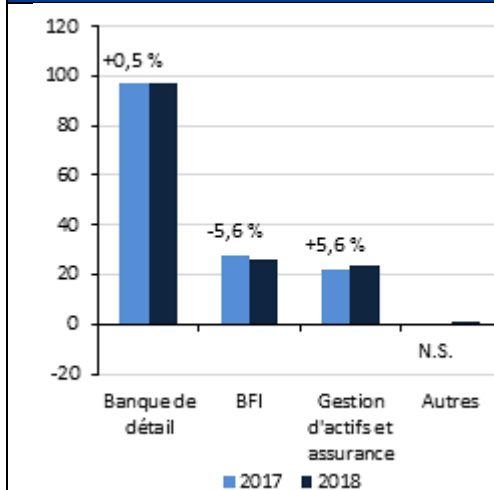
Note : Le solde « Autres » correspond aux revenus des activités qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, tels la centralisation de financements intra-groupe ou la détention de participations ; ce poste intègre aussi des éléments non récurrents non rattachées à un métier impactant négativement la rentabilité comme des provisions ou encore le coût des litiges.

⁴ Une analyse détaillée figure en Annexe 1.

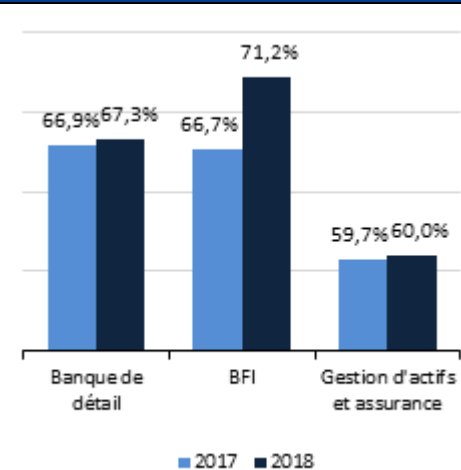
Dans toutes les lignes de métiers, les frais de gestion ont augmenté plus vite que les revenus, ce qui se reflète dans la hausse des coefficients d'exploitation ; la tendance est particulièrement marquée pour la BFI qui a vu ses revenus diminuer de 5,6 % tandis que ses frais de gestion

augmentaient de 0,9 %. Ainsi, son coefficient d'exploitation est le plus élevé, à 71,2 % (+4,5 pts), contre 67,3 % (+0,4 pt) dans la banque de détail, puis 60 % (+0,1 pt) dans la gestion d'actifs et assurance.

Graphique 9 - Évolution du PNB entre 2017 et 2018



Graphique 10 - Évolution du coefficient d'exploitation entre 2017 et 2018

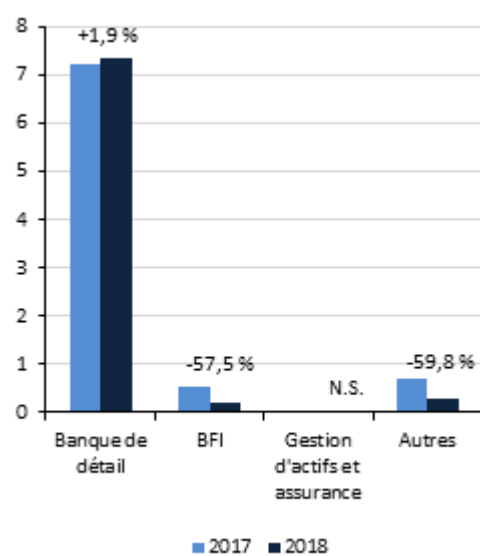


Source : communication financière et calculs SGACPR

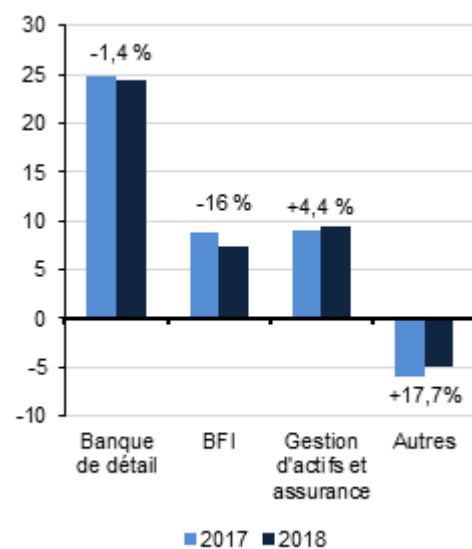
Le coût du risque de la banque de détail remonte de 1,9 % en valeur, mais cette hausse est plus que compensée par les fortes baisses dans la BFI (-57,5 %) et les autres activités (-59,8 %) bien que ces deux pôles n'enregistrent qu'une sinistralité très réduite (Graphique 11).

Mis à part les activités hors métiers (« autres »), seules la gestion d'actifs et les assurances affichent un résultat d'exploitation en hausse de 4,4 %, ne parvenant toutefois pas à compenser les contributions négatives de la banque de détail à hauteur de -1,4 % et de la BFI à -16 %, pour un résultat d'exploitation global en baisse de 0,8 % (Graphique 12).

Graphique 11 - Évolution du coût du risque entre 2017 et 2018



Graphique 12 - Évolution du résultat avant impôt entre 2017 et 2018



Source : communication financière et calculs SGACPR

Une croissance des bilans tirée par les crédits et les dépôts

À la fin de l'exercice 2018, le total de bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires⁵ français s'élève à 6 382 milliards d'euros contre 6 136 milliards d'euros à fin 2017, affichant ainsi une hausse de 4 % sur la période (Tableau 4).

Cette hausse tient compte de la mise en œuvre de la nouvelle norme IFRS9 entre 2017 et 2018 (voir Encadré 1). On trouvera en Annexe 2 une analyse de l'évolution des principaux postes du bilan des banques françaises depuis 2009.

Tableau 4 - Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français (en milliards d'euros)

	2017	2018	Var° 2018/2017	Contribution à la var° 2018/2017	Structure 2018
ACTIF	6 136,8	6 382,2	+4,0%		100%
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	550,2	518,6	-5,7%	-0,5%	8,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 178,5	1 306,3	+10,8%	+2,1%	20,5%
Actifs financiers désignés ou obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat	75,4	72,3	-4,1%	-0,1%	1,1%
Actifs financiers disponibles à la vente ou évalués à la juste valeur par capitaux propres	384,9	247,6	-35,7%	-2,2%	3,9%
Prêts et créances sur les Entreprises non financières	1 224,5	1 327,6	+8,4%	+1,7%	20,8%
Prêts et créances sur les ménages	1 505,4	1 581,5	+5,1%	+1,2%	24,8%
Autres prêts et créances	639,1	804,9	+25,9%	+2,7%	12,6%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	48,3	0,0	-100,0%	-0,8%	0,0%
Dérivés - comptabilité de couverture	58,2	48,1	-17,4%	-0,2%	0,8%
Autres actifs	472,2	475,1	+0,6%	+0,0%	7,4%
PASSIF	6 136,8	6 382,2	+4,0%		100,0%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 032,8	1 152,7	+11,6%	+2,0%	18,1%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	223,2	192,7	-13,7%	-0,5%	3,0%
Dérivés - comptabilité de couverture	58,11	50,4	-13,3%	-0,1%	0,8%
Dépôts banques centrales	190,1	181,8	-4,4%	-0,1%	2,8%
Dépôts d'établissements de crédit	183,2	196,5	+7,3%	+0,2%	3,1%
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	2 875,7	2 972,5	+3,4%	+1,6%	46,6%
Titres de dette (y compris les obligations)	781,6	825,3	+5,6%	+0,7%	12,9%
Provisions	32,2	31,6	-2,0%	-0,0%	0,5%
Passifs subordonnés	80,5	76,7	-4,7%	-0,1%	1,2%
Capitaux propres part du groupe	379,7	389,4	+2,6%	+0,2%	6,1%
Autres passifs	299,7	312,6	+4,3%	+0,2%	4,9%

Source : FINREP – États FIN1, FIN4 et FIN8, calculs ACPR

⁵ Sauf mention contraire, cette partie couvre BNPP, SG, GCA, GBPCE et GCM.

Encadré 1 – L'impact de l'application de la norme IFRS9 atteint 7,7 milliards d'euros

Rappels de la norme IFRS9 :

Publiée en juillet 2014 par l'IASB et se substituant à la norme IAS39, la norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture. Elle est entrée en vigueur le premier janvier 2018.

Selon la nouvelle présentation du bilan introduite par la norme IFRS9, les actifs financiers se classent en trois catégories : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat.

Par ailleurs, la norme prévoit que les banques constituent des provisions non plus sur la base des pertes avérées mais des pertes attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") ; elle définit ainsi le classement des crédits, titres de dette, engagements de garantie... en trois groupes (« *Buckets* ») pour lesquels les modalités d'estimation des pertes attendues sont différentes :

- première étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation de l'instrument financier au bilan, la banque doit estimer les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- deuxième étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la banque doit estimer les pertes attendues à maturité ;
- troisième étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la banque doit également estimer la perte à maturité.

Impact de la première application de la norme IFRS9 pour les banques françaises :

Les banques françaises ont publié un bilan intégrant les impacts de la norme au 1^{er} janvier 2018. Cette dernière se traduit notamment par une baisse de 7,7 milliards pour l'ensemble des 5 principaux groupes (Tableau 5).

Tableau 5 - Impact de la mise en œuvre d'IFRS 9 des banques françaises sur leurs capitaux propres (milliards d'euros)

BNPP	SG	GCA	BPCE	GCM
-2,6	-1,1	-1,2	-1,6	-1,2

Source : communication financière

1. La réduction des opérations de marché se confirme alors que les crédits augmentent encore de 8,7 %

Depuis 2015, les banques poursuivent la réduction de leurs opérations de marché

tandis que les activités de crédit ont continué à progresser ; toutefois, la baisse de la détention d'actifs financiers mesurés à la juste valeur ou détenus à des fins de transaction ralentit nettement (-12,6 milliards entre 2017 et 2018 contre -307,5 milliards d'euros entre 2016 et 2017).

La hausse des encours de prêts et créances est toujours très forte (+296,7 milliards entre 2017 et 2018, soit +8,7 % après 104,2 milliards d'euros entre 2016 et 2017).

Par ailleurs, contrairement aux exercices précédents, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales » affiche une diminution importante (-31,6 milliards d'euros soit -5,7 %), reflétant une stabilisation des réserves constituées auprès des banques centrales reprises au sein des actifs liquides au numérateur du ratio de liquidité à court terme (LCR⁶).

2. Les passifs de marché et les émissions de titres de dettes progressent de nouveau

Entre 2017 et 2018, les passifs financiers désignés à juste valeur ou à des fins de transaction repartent à la hausse (+89,4 milliards d'euros, soit +7,1 % après -206,7 milliards d'euros entre 2016 et 2017). Notamment, parallèlement aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les passifs financiers détenus à des fins de transactions augmentent de 120 milliards d'euros après avoir reflué de 222,4 milliards d'euros en 2017. De même, les émissions de titres de dette (y compris les obligations) augmentent de 43,7 milliards d'euros, soit +5,6 % (contre -19,2 milliards d'euros entre 2016 et 2017), reflétant notamment les efforts des banques pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de résolution (TLAC notamment)⁷.

Conformément à la tendance des années précédentes, la hausse des dépôts (+101,8 milliards d'euros, dont +96,8 milliards au titre des dépôts autres que ceux d'établissements de crédit) atteint 3,1 %. Enfin, les capitaux propres par groupe augmentent de nouveau de 9,7 milliards d'euros entre 2017 et 2018 (+2,6 %) après 7,6 milliards entre 2016 et 2017 ; leur part dans le total du passif décline toutefois légèrement, passant de 6,2 % à 6,1 %.

Au final, le ratio crédits / dépôts (*loan-to-deposit ratio* ou LtD)⁸ des banques françaises⁹ affiche une légère hausse de 2,4 pts, passant de 114,2 % fin 2017 à 116,6 % fin 2018¹⁰, en ligne avec la médiane des banques européennes (Graphique 13).

⁶ Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) ou ratio de liquidité de court terme se définit comme la part des encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) rapportée aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours calendaires.

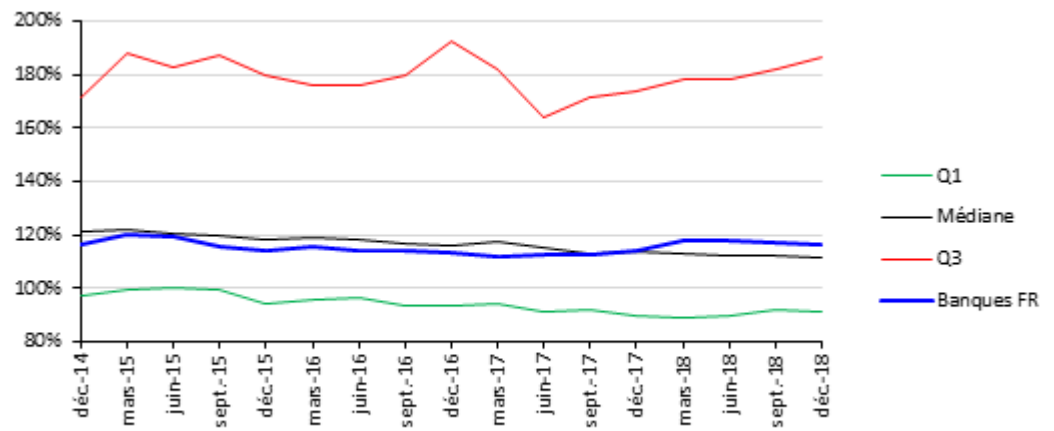
⁷ Le ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) impose aux trente plus grandes banques mondiales (dont quatre françaises) de constituer un coussin de capital suffisamment large pour absorber les pertes en cas de défaillance.

⁸ Le LtD est calculé sur un périmètre incluant les seuls entreprises non financières et ménages.

⁹ Les banques françaises prises en compte pour le calcul des *Risk Indicators* de l'EBA sont les suivantes : la Banque Centrale de Compensation, BNPP, BPI France, le Groupe Crédit Mutuel, la Caisse de Refinancement de l'Habitat, le Groupe BPCE, le Groupe Crédit Agricole, HSBC France, La banque Postale, RCI Banque, la Société de Financement Local, Société Générale.

¹⁰ Ce calcul, effectué par l'EBA, ne tient pas compte du retraitement de l'épargne réglementée (qui se traduit par une hausse du ratio), contrairement à celui qui est produit dans le rapport chiffres de l'ACPR.

Graphique 13 - Ratio crédit/dépôts pour les entreprises non financières et ménages en France et dans l'Union Européenne



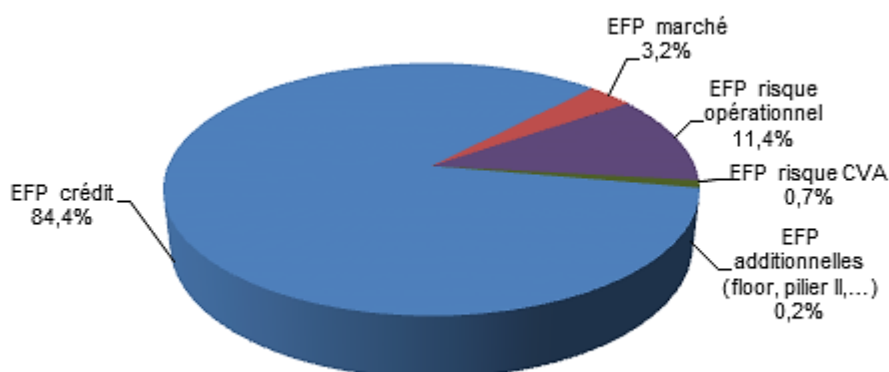
Source : ACPR et EBA (FND_32)

Une hausse des exigences en fonds propres qui reflète la croissance des encours de crédits

L'analyse détaillée des exigences en fonds propres (EFP), au dénominateur du ratio de solvabilité permet de dresser une typologie des risques des banques et d'examiner leur évolution. Le risque de crédit concentre toujours la grande majorité des EFP des cinq principales banques françaises¹¹ (Graphique 14).

Le risque opérationnel vient en deuxième position, représentant plus de 11 % du total des EFP contre seulement plus de 3 % pour le risque de marché.

Graphique 14 – Ventilation des exigences en fonds propres à fin 2018



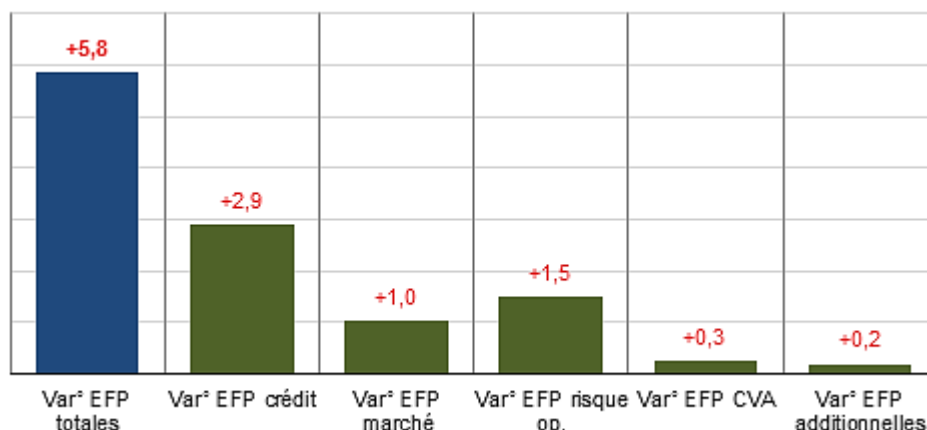
Source : reporting COREP – Etats CA

¹¹ Sauf mention contraire, les analyses de ce chapitre couvrent les groupes BNPP, SG, GCA, GBPCE et GCM.

Après la diminution de l'année précédente (-1,2 milliard d'euros entre 2016 et 2017), les EFP globales ont augmenté de 5,8 milliards d'euros entre 2017 et 2018 (Graphique 15) : toutes les composantes sont en hausse, l'augmentation des EFP au titre du risque de crédit se portant à +2,9 milliards d'euros

(après la stabilisation de l'année précédente) contre +1,5 milliard d'euros pour les EFP au titre du risque opérationnel (après +0,9 milliard d'euros entre 2016 et 2017). Les EFP au titre du risque de marché repartent à la hausse (+1 milliard d'euros après -0,5 milliard entre 2016 et 2017).

Graphique 15 – Évolution des exigences en fonds propres entre 2017 et 2018 (milliards d'euros)



Source : reporting COREP – Etats CA

1. Une hausse des EFP au titre du risque de crédit

L'analyse des EFP au titre du risque de crédit porte à la fois sur l'estimation du coût inattendu des défaillances futures et sur le coût lié aux défaillances observées, mesuré par l'évolution des encours en défaut.

1.1 Une progression alimentée par celle des volumes de crédits

Quatre portefeuilles concentrent la quasi-totalité des expositions des banques françaises : entreprises, clientèle de détail, administrations et établissements. La catégorie « Autres » regroupe les expositions sur actions et titrisations, les encours en défaut et d'autres éléments en approche standard présentant un niveau de risque particulier¹².

¹² Selon l'article 128 du règlement (UE) n°575/2013 du parlement européen et du conseil 26 juin 2013 (CRR), les éléments présentant un risque particulièrement élevé incluent certaines parts d'actions d'organismes de placement collectif,

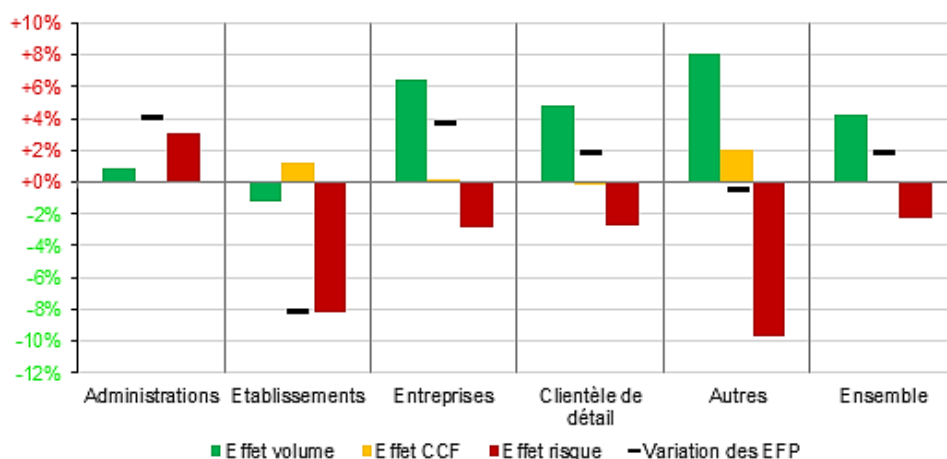
Après une stabilisation en 2017 (+0,1 %), les EFP crédit affichent en 2018 une augmentation de 1,9 % résultant d'une hausse de 4,3 % des volumes de crédit, partiellement compensée par une baisse de 2,3 % du niveau de risque des expositions¹³ (-2,3 %). L'impact du facteur de conversion¹⁴ est nul en 2018 (Graphique 16). **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

notamment les investissements dans les entreprises de capital-risque ou des fonds d'investissements alternatifs, les investissements en capital-investissement ou le financement spéculatif de biens immobiliers. Ces expositions reçoivent une pondération de risque de 150 %.

¹³ Estimé par le taux de pondération moyen sur les encours ; on notera qu'une modification du taux moyen de pondération des expositions peut refléter un changement effectif du niveau de risque mais aussi de méthode de calcul des actifs pondérés du risque (par exemple dans le cas du passage de la méthode standard à la méthode avancée).

¹⁴ Le facteur de conversion de crédit (ou *credit conversion factor* – CCF) mesure la propension des engagements de hors bilan à se transformer en encours de crédit.

Graphique 16 - Évolution des EFP crédit par portefeuille entre 2017 et 2018¹⁵



Lecture du graphique : entre 2017 et 2018, les encours de crédits aux entreprises augmentent de 6,4% (effet volume – histogramme vert) et le CCF (effet CCF – histogramme jaune) se stabilise (+0,2%) alors que le taux moyen de pondération (effet risque – histogramme rouge) affiche une baisse de 2,8% ; au final, les EFP progressent de 3,7% (marqueur noir)¹⁶.

Source : reporting COREP – Etats CRSA et CRIRB

Cependant, la hausse globale des EFP recouvre des évolutions différentes d'un portefeuille à l'autre :

- Les portefeuilles Entreprises et Clientèle de Détail enregistrent une hausse des volumes (respectivement de 6,4 % et de 4,8 %) partiellement compensée par une baisse du niveau de risque des expositions (de -2,8 % pour les deux portefeuilles).
- Le portefeuille Établissements affiche une légère baisse des volumes (-1,2 %) à laquelle s'ajoute une baisse significative du niveau de risque (-8,2 %) partiellement compensée par une hausse du CCF (+1,3 %), le tout résultant en une baisse des EFP de 8,2 %.

- À l'inverse, le portefeuille Administrations enregistre à la fois une légère hausse des volumes (+0,9 %) et une augmentation du niveau de risque (+3,1 %), d'où une progression des EFP (+4,1 %).
- Les autres EFP au titre du risque de crédit sont composées des catégories actions, titrisations, portefeuille en défaut et autres expositions en standard. La forte croissance des volumes (+8,1 %) provient essentiellement des titrisations alors que simultanément, la baisse du niveau de risque (-9,7 %) s'explique à la fois par la composante actions et par le fait que la composante titrisation est moins fortement pondérée que les autres composantes du portefeuille.
- L'effet CCF (+2,1 %) provient majoritairement des actifs en standard en défaut. En net, les EFP sont relativement stables (-0,4 %).

¹⁵ Voir encadré sur l'analyse des EFP au titre du risque de crédit en partie 3.2.1 dans l'Analyses et Synthèses n° 63 « Situation des grands groupes bancaires français à fin 2015 »

¹⁶ On vérifiera que $EFP_{crédit_t} = EFP_{crédit_{t-1}} \times [(1+effet\ volume) \times (1+effet\ CCF) \times (1+effet\ risque) - 1]$.

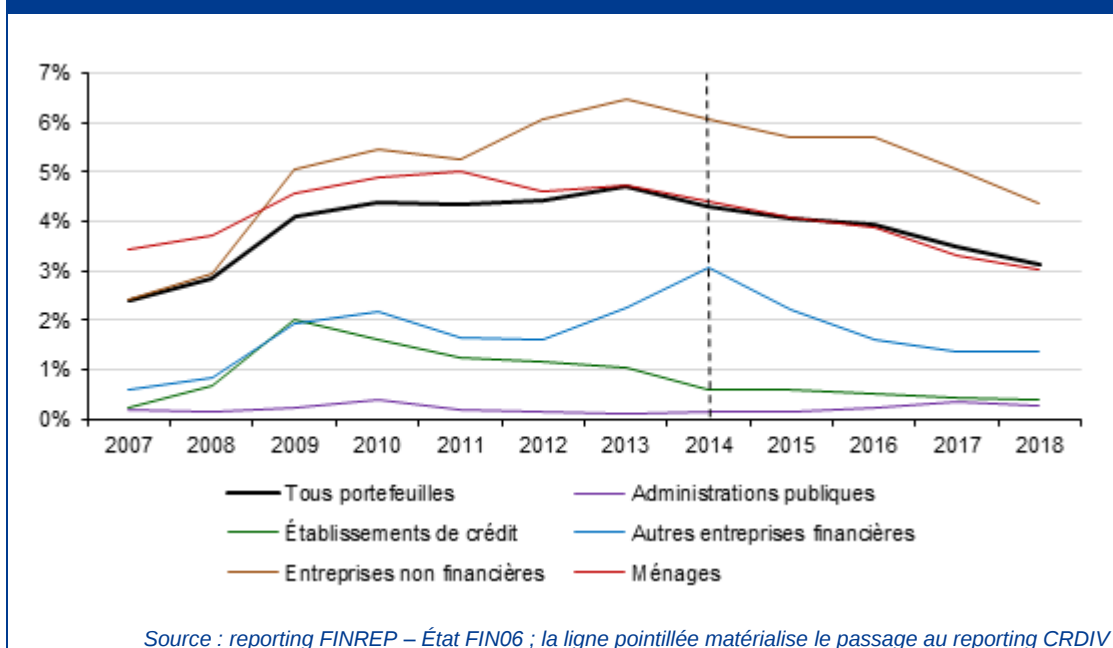
1.2 Une qualité des crédits toujours au-dessus de la moyenne des banques européennes

Entre 2017 et 2018, le taux d'encours dépréciés¹⁷ se replie de nouveau, passant de 3,48 % à 3,13 % (Graphique 17 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ce recul, qui reflète une baisse du montant nominal d'actifs dépréciés (-5,4 %), s'observe principalement sur les sociétés non financières (-68 bps à 4,38 %) et les

Le taux d'actifs dépréciés vis-à-vis des administrations publiques diminue également (-7 bps à 0,29 %), sous l'effet d'une baisse importante des encours dépréciés (-13 %) alors que les encours totaux augmentent (+8 %).

Les taux d'encours dépréciés sur les établissements de crédit (-2 bps à 0,41 %) et sur les autres entreprises financières (+2 bps à 1,37 %) sont relativement stables.

Graphique 17 - Taux d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français



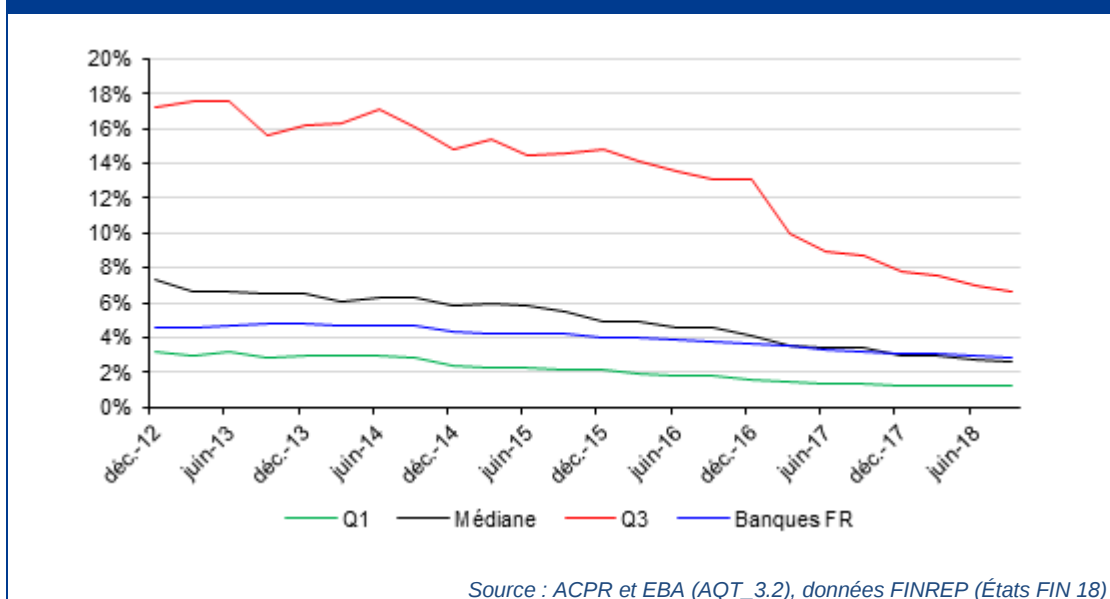
ménages (-26 bps à 3,04 %).

¹⁷ Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP F06, le taux d'encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « prêts et avances dépréciés bruts » et la somme des « prêts et avances non dépréciés » et des « prêts et avances dépréciés bruts ». Par ailleurs, la notion de créances douteuses, définie dans le cadre comptable français auquel se réfèrent les établissements de crédits pour l'élaboration de leurs comptes sociaux n'existe pas en norme IFRS, cadre comptable dans lequel les grands groupes bancaires français établissent leurs comptes consolidés.

Les banques françaises ressortent avec des taux de prêts non performants¹⁸ comparables à ceux de leurs concurrentes européennes, comme l'illustre le Graphique 18 : en baisse de 0,1 pt par rapport à 2017, à 2,9 %, il est proche de la médiane de l'échantillon EBA.

Le taux de provisionnement global des encours dépréciés¹⁹ des banques françaises a reculé en 2018, passant de 56,2 % à fin décembre 2017 à 54,6 % soit une baisse de 1,6 pt (Graphique 19), la baisse des dépréciations (-8 %) étant plus rapide que celle des actifs dépréciés (-5,4 %). La baisse du taux de provisionnement concerne à la fois les ménages (de 55,3 % à 52,8 %, soit -2,5 pts) et les entreprises non financières (de 56,5 % à 55,3 %, soit -1,2 pt).

Graphique 18 - Taux de prêts non performants des principales banques européennes

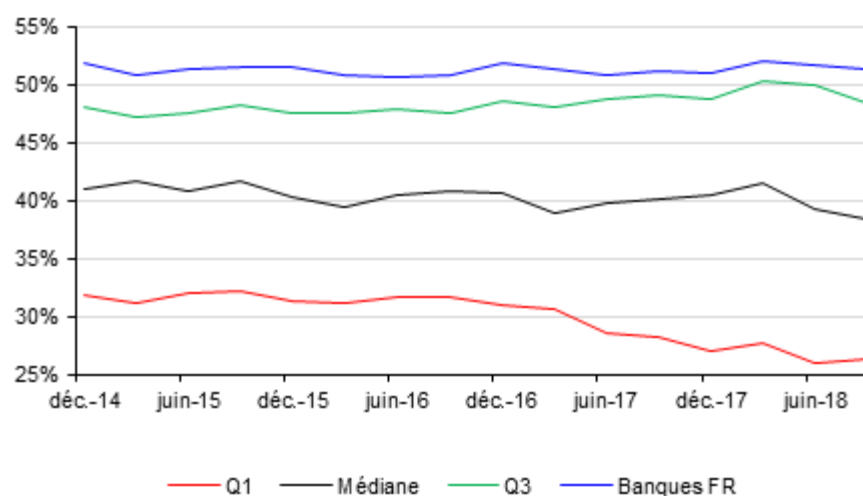


¹⁸ Les états FINREP s'appuient sur deux définitions différentes des encours dépréciés :

- Dans l'état FIN06, les banques renseignent les encours dépréciés estimés sur la base des réglementations comptables nationales ;
- Dans l'état FIN18, en revanche, elles renseignent les encours dépréciés estimés sur la base de la définition harmonisée de l'EBA.

¹⁹ Le taux global inclut les entreprises non financières, les ménages, les administrations publiques, les établissements de crédits et les autres sociétés financières. Jusqu'en 2017 (inclus) le taux de provisionnement des encours dépréciés est défini comme le rapport entre les dépréciations individuelles et la valeur comptable brute des actifs dépréciés. À partir de 2018, en raison du passage à IFRS9, le taux de provisionnement des encours dépréciés est défini comme le rapport entre les dépréciations sur les actifs dépréciés « étape 3 » et la valeur comptable brute des actifs dépréciés « étape 3 ».

Graphique 19 - Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes

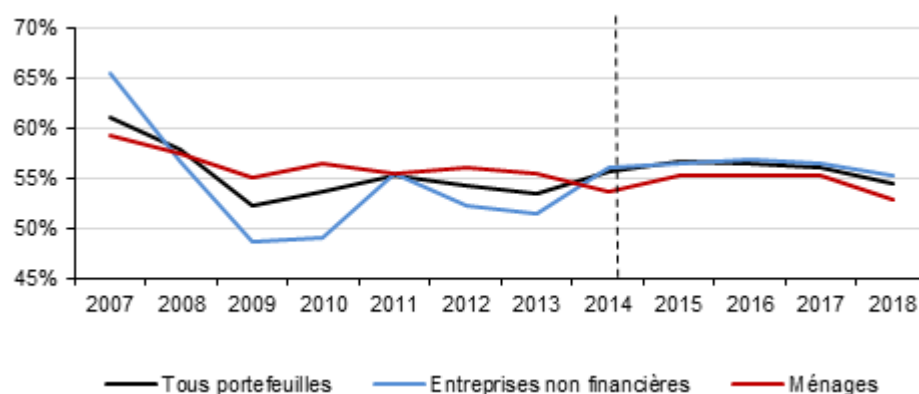


Source : ACPR et EBA (AQT_41.2), données FINREP (États FIN 18)

Les banques françaises²⁰ se situent toujours très favorablement par rapport à leurs homologues européennes en termes de taux de provisionnement,

selon la définition européenne commune des *Risk Indicators* de l'EBA, puisqu'il dépasse le 3^{ème} quartile des banques européennes (Graphique 20).

Graphique 20 - Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français



Source : reporting FINREP – États FIN04; la ligne pointillée matérialise le passage à IFRS9

²⁰ Échantillon des banques retenues pour le calcul des *Risk Indicators* de l'EBA, plus large que les six grands groupes bancaires français (cf. supra).

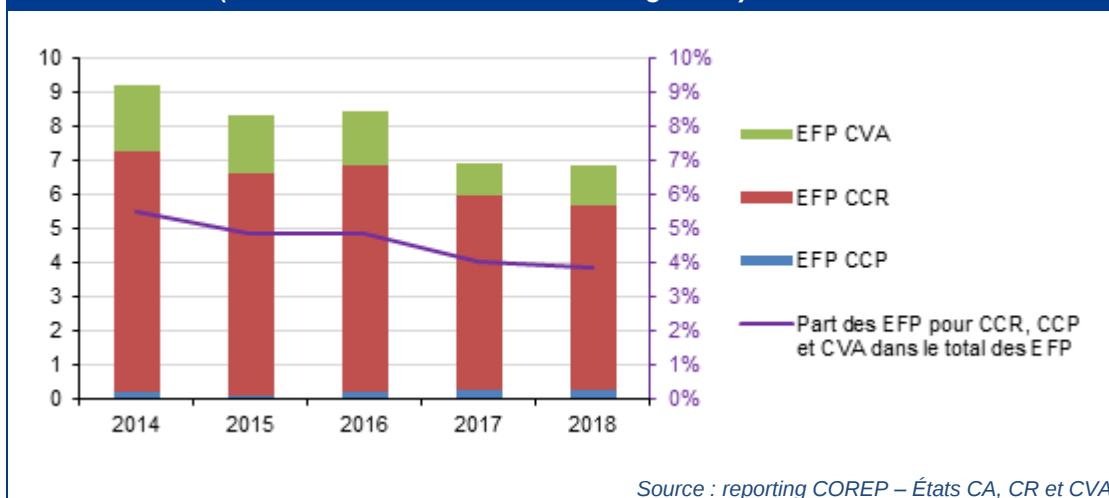
2. Une baisse des EFP au titre du risque de contrepartie (CCR, CCP et CVA)

Le risque de contrepartie provient des opérations sur dérivés et des opérations de financement sur titres. Deux types de charge en capital afférentes à ces opérations sont calculés : i) la charge au titre du risque de crédit (CCR²¹) et ii) la charge au titre de l'ajustement de la valeur de crédit (ou CVA²²). En complément, une charge en capital au titre du risque de crédit est également calculée pour la contribution des banques au fonds de défaillance des chambres de compensation centrale (CCP).

Après 2016 (Graphique 21), l'ensemble des EFP au titre du risque de contrepartie, de la CVA et pour fonds de défaillance des CCP

ont diminué à la fois en montant de 19 % pour s'établir à 6,89 milliards d'euros fin 2018 ainsi qu'en poids au sein des EFP totales des groupes (-1 pt, à 3,7 %). Cette diminution s'explique principalement par la baisse significative des EFP au titre du risque de contrepartie de 19 % entre 2016 et 2018, à 5,4 milliards d'euros, due en partie à la baisse de valeur comptable du stock de dérivés de négociation de 30 % en deux ans. *A contrario*, après une baisse significative entre 2016 et 2017, les EFP pour CVA progressent sur un an de 27 %, à 1,2 milliard d'euros.

Graphique 21 - EFP au titre du risque de contrepartie, du fonds de défaillance des CCP et de CVA (en milliards d'euros – échelle de gauche)



²¹ CCR pour Credit Counterparty Risk

²² CVA pour Credit Valuation Adjustment

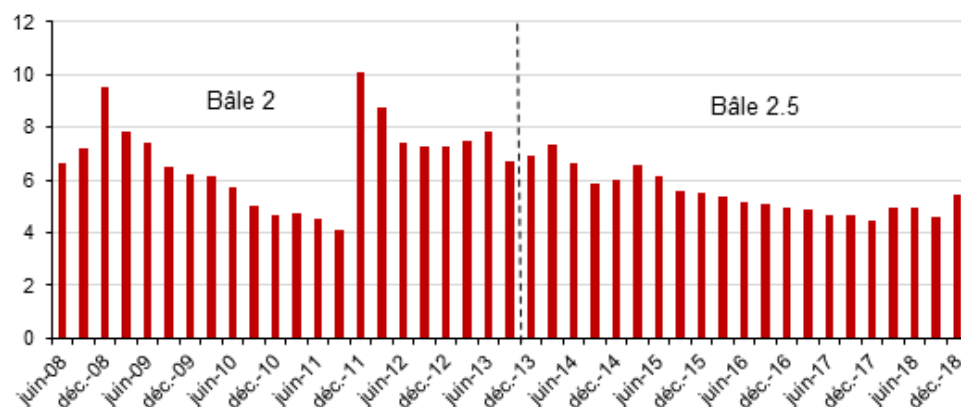
3. Un rebond des EFP au titre des risques de marché

3.1 Analyse commune aux 5 groupes

Après un repli continu depuis mars 2015, les EFP au titre des risques de marché (EFP

Marché) enregistrent une hausse globale de 23 % entre fin 2017 et fin 2018 pour s'établir à 5,5 milliards d'euros (Graphique 22). Elles représentent désormais 3,1 % des EFP totales contre 2,6 % fin 2017.

Graphique 22 - EFP au titre des risques de marché (en milliards d'euros)



Source : reporting COREP – État CA

Cette augmentation sensible s'explique par deux facteurs (Graphique 23):

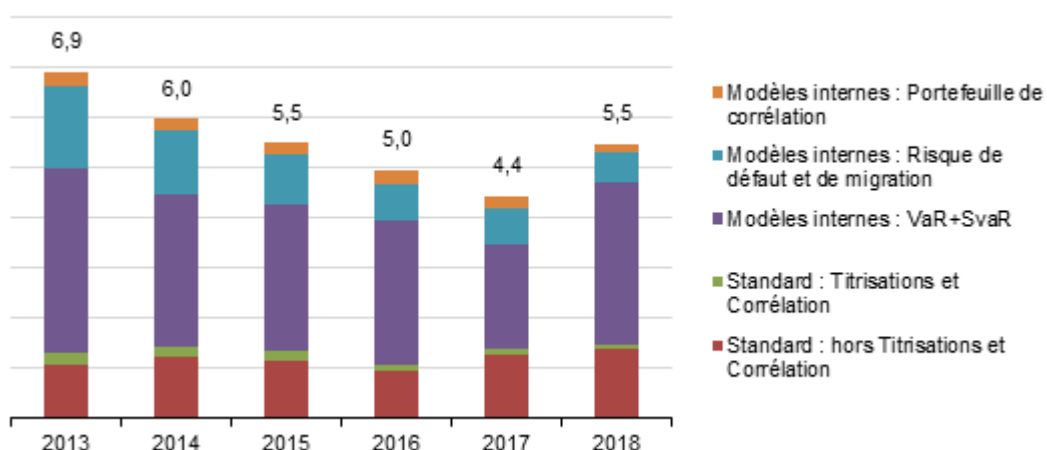
- D'une part, une légère augmentation des EFP Marché calculés en méthode standard hors portefeuilles de titrisations et de corrélation (+11 %, à 1,4 milliard d'euros) provenant du risque de change pour deux banques, liée à des évolutions de périmètre et l'accroissement de positions de change nettes sur des devises non étroitement corrélées ;
- D'autre part, une augmentation plus significative des EFP Marché déterminées via les modèles internes (+31 %, à 4 milliards d'euros) portée par les EFP Marché liées à la VaR²³ et à la VaR stressée²⁴.

Cette situation provient du retour de la volatilité sur les marchés financiers accompagné par des corrections ponctuelles de valorisation d'actifs risqués (notamment lors du dernier trimestre 2018), dans un contexte économique et politique tendu et incertain, tant au niveau européen que mondial. Cela a eu pour effet d'augmenter notablement les montants de SVaR réglementaires calculés (pour plus de détails, l'annexe fournit des éléments additionnels concernant les banques utilisant les modèles internes).

²³ La Value-at-Risk mesure les pertes potentielles encourues sur les positions en risque sur un horizon de temps et pour un niveau de probabilité donnés.

²⁴ La VaR stressée (stressed VaR ou SVaR) a pour objectif de corriger le caractère pro-cyclique de la VaR, en étant calibrée sur une période de tension sur les marchés financiers.

Graphique 23 - EFP au titre des risques de marché (en milliards d'euros)

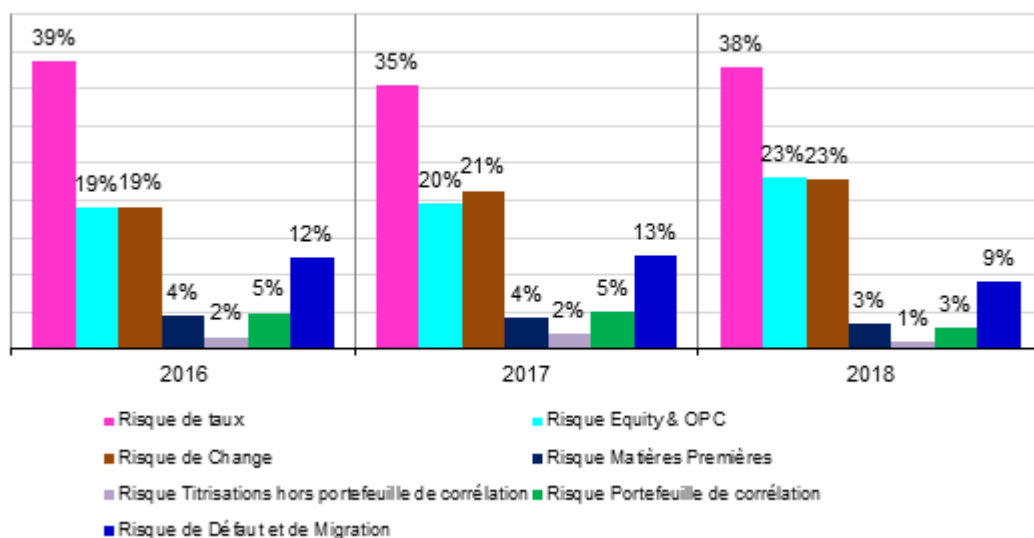


Source : reporting COREP – États MKR

En termes d'évolution de la répartition des EFP Marché (Graphique 24), des hausses sont observées sur les trois facteurs de risque majeurs – taux, actions, change, en lien avec les commentaires précédents. Les effets de diversification entre facteurs de

risque pris en compte dans les modèles internes restent similaires à ceux observés en 2017, de l'ordre de 1,2 milliard d'euros, soit 22 % du montant des EFP Marché.

Graphique 24 - Évolution de la répartition des EFP au titre des risques de marché par facteur de risque entre décembre 2016 et décembre 2017



Source : reporting COREP – État MKR

Le bilan du *trading book* prudentiel sur lequel s'applique la majorité du calcul des EFP Marché peut s'approcher par les actifs et passifs détenus à des fins de transaction, produits dérivés compris. La taille relative du *trading book* ainsi estimée reste stable

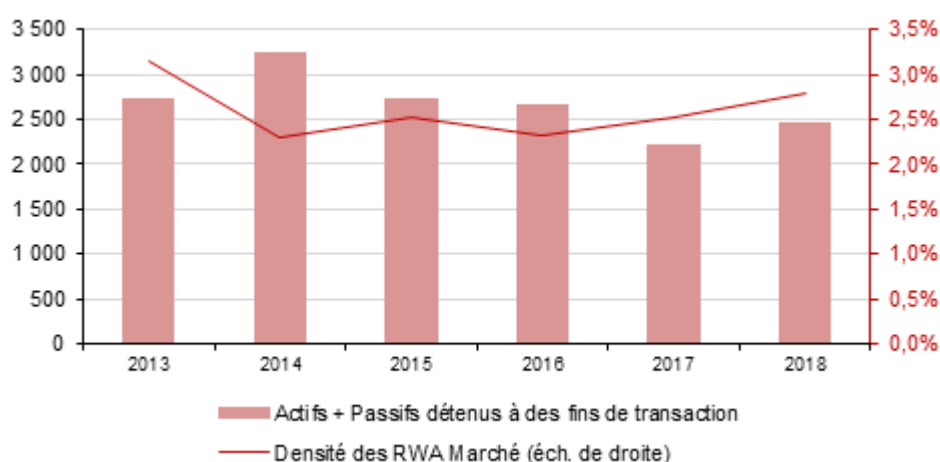
depuis 2016 à près de 20 % du bilan²⁵. Depuis fin 2016, la densité des actifs pondérés pour risque de marché progresse

²⁵ Plus précisément, nous suivons, par souci d'homogénéité, le rapport $\frac{[\text{Actifs} + \text{Passifs de transaction}]}{[2 \times \text{Total Bilan}]}$.

pour atteindre 2,8 %²⁶ fin 2018, l'augmentation de la taille du *trading book* (+11 % en 2018) étant largement compensée par la hausse de 23 % précitée des actifs pondérés Marché (Graphique 25).

On trouvera en Annexe 3 une analyse de l'évolution des risques de marché pour les banques utilisant des modèles internes.

Graphique 25 - Densité des actifs pondérés pour risque de marché (en milliards d'euros)



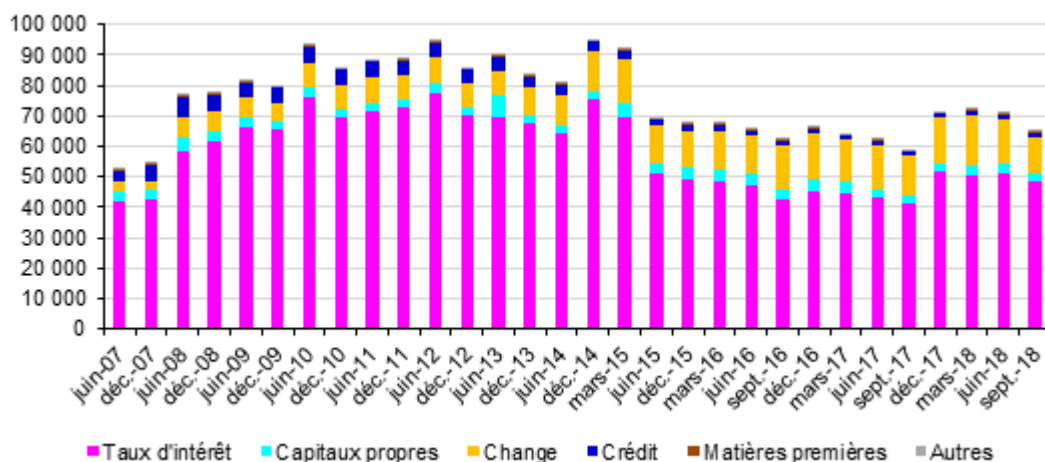
Source : reportings FINREP – État FIN1.1 et 1.2 et COREP – État CA

3.2. Focus sur les dérivés détenus à des fins de transaction

Par ailleurs, entre 2018 et 2017, le montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction (Graphique 26) augmente de 10,4 % et s'établit à 65 212 milliards d'euros. Il est à noter qu'en cours d'année, l'augmentation était plus significative, jusqu'à 72 532 milliards d'euros à juin 2018, dépassant les montants atteints en 2015. Les dérivés de taux d'intérêt et de change expliquent l'augmentation observée, ces derniers représentant fin 2018, respectivement 74 % et 18 % de l'ensemble du notionnel des dérivés.

²⁶ Mesurée par le rapport [Actifs Pondérés Marché] / [Actifs + Passifs de transaction]

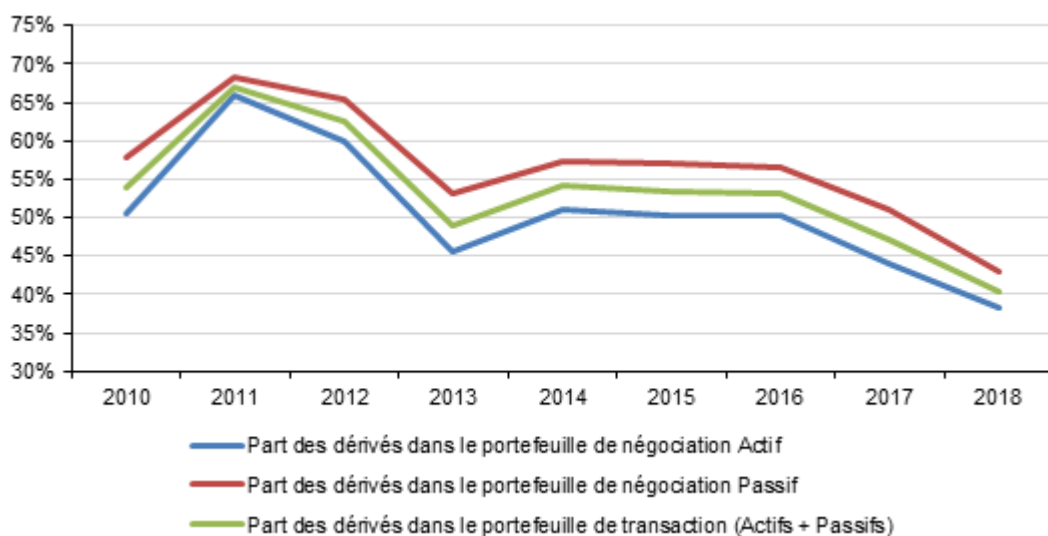
Graphique 26 - Montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction (milliards d'euros)



En termes de valorisation des instruments détenus à des fins de négociation, la part des dérivés est en baisse continue depuis 2014, avec une accélération ces deux

dernières années (Graphique 27). Fin 2018, les dérivés à l'actif et au passif représentent 40 % du total du portefeuille de négociation (actif + passif).

Graphique 27 - Part des dérivés dans le portefeuille de négociation



Encadré 2 - La revue fondamentale du trading book - FRTB

En réponse à la crise de 2007-2008, le Comité de Bâle avait rapidement réagi en introduisant, via les textes dits « Bâle 2.5 », des mesures complémentaires pour le calcul des EFP pour risques de marché selon l'approche modèles internes (VaR stressée, charge en capital pour risque de défaut et de migration, calculs spécifiques pour les portefeuilles de corrélation). En parallèle, des travaux pour une refonte du traitement prudentiel des risques de marché étaient entamés et ont abouti à une nouvelle norme intitulée « Minimum capital requirements for market risk » mieux connue sous le nom de « **Fundamental review of the trading book** » (FRTB). Ce standard, publié initialement en 2016 puis révisé en 2019, devrait remplacer le cadre actuel à partir de 2022. Il est construit sur une révision des trois piliers du cadre réglementaire des activités de marché :

- Une définition claire de la frontière « portefeuille bancaire » / « portefeuille de négociation » (vision prudentielle) ;
- Une révision de l'approche standard, basée sur les sensibilités aux principaux facteurs de risque ;
- Une révision de l'approche modèles internes, avec notamment : i) le remplacement de la Value-at-Risk par l'Expected Shortfall²⁷ et ii) des exigences de capitalisation spécifiques pour les risques considérés comme non modélisables.

La transposition de la FRTB en droit communautaire européen devrait suivre plusieurs étapes :

- (i) Le projet de Règlement CRR2 qui doit entrer en vigueur à l'été 2019 prévoit une obligation de reporting des exigences de fonds propres basés sur la FRTB;
- (ii) Ensuite, CRR2 prévoit une nouvelle proposition législative de la Commission d'ici juin 2020 pour que les exigences en fonds propres pour risque de marché soient basées sur la FRTB.

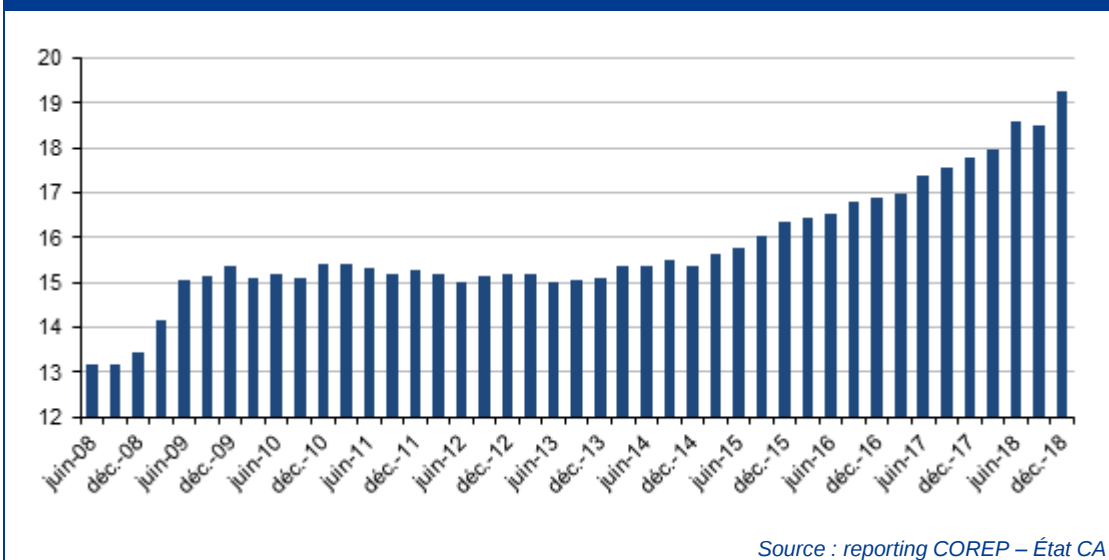
²⁷ L'« Expected Shortfall » 99 % représente la perte probable quand on se trouve dans les 1 % de scénario de la queue de distribution des pertes.

4. Des EFP au titre du risque opérationnel qui poursuivent leur hausse

L'année 2018 constitue la 5^{ème} hausse consécutive des EFP au titre du risque

opérationnel pour atteindre 19,3 milliards d'euros (+12,6 %), en nette accélération vis-à-vis des exercices précédents (+5,1 % en 2017 et +3,3 % en 2016). Au total, depuis décembre 2013, la hausse atteint près de 27,5 % (Graphique 28).

Graphique 28 - EFP au titre des risques opérationnels (milliards d'euros)

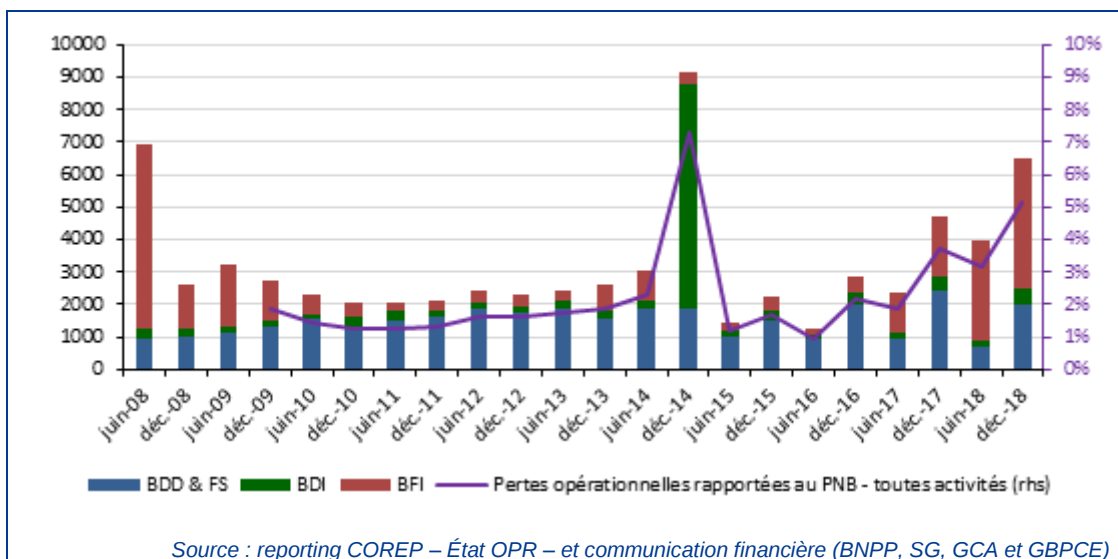


Le rapport entre les pertes opérationnelles et le PNB progresse fortement en 2018 (5,1 % à fin décembre; Graphique 29**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), bien que n'atteignant pas les pics connus en 2008 et 2014.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation des pertes enregistrées par

la BFI qui font plus que doubler pour s'établir à 4 milliards d'euros, tandis que les pertes sur les activités de la banque de détail à l'international augmentent de 8,9 % et que celles sur les activités de la banque de détail et de financement spécialisés diminuent de 18,2 %, atteignant respectivement 0,5 et 2 milliards d'euros.

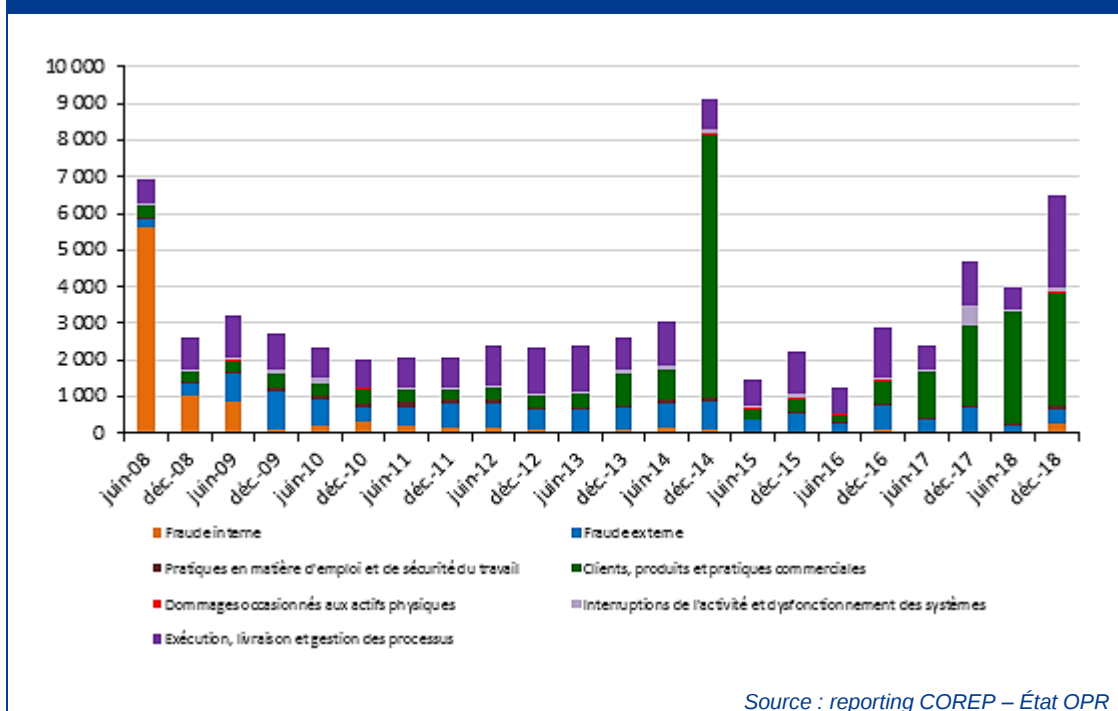
Graphique 29 - Pertes opérationnelles par ligne-métier (en millions d'euros)



Comme en 2017, les pertes opérationnelles liées aux clients, produits et pratiques commerciales sont prépondérantes (55,8 % du total), suivies par celles liées à l'exécution, à la livraison et à la gestion des processus (avec une part de 38,8 %), parmi lesquelles on retrouve l'amende de 860 millions de dollars du *Department of Justice* américain à l'encontre de la Société Générale.

Après avoir atteint à hauteur de 538 millions d'euros en décembre 2017, les pertes opérationnelles liées aux interruptions de l'activité et au dysfonctionnement des systèmes (risque informatique) ont reflué à 115 millions d'euros, soit un niveau légèrement supérieur à sa moyenne de long terme (Graphique 30).

Graphique 30 - Répartition des pertes opérationnelles (millions d'euros)



5. Un impact significatif de la finalisation de Bâle III pour les banques européennes

Sur la base des données au 30 juin 2018 et de la version de la FRTB de janvier 2016, la finalisation de Bâle III se traduirait par une augmentation des exigences en capital pour les grandes banques de 5,3 % au niveau mondial, de 21,3 % pour l'Europe et 1,5 % pour les Amériques (Tableau 6 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Ce relèvement des exigences provient exclusivement de la hausse des actifs pondérés en risque au titre du risque de marché (3,5 %) et de la mise en place complète de l'*output floor*²⁸ à 72,5 % (+2,8 %). Par ailleurs, les effets estimés pour ces établissements sont principalement tirés par les banques d'envergure systémique (G-SIBs). Pour les banques plus petites (groupe 2), l'impact global est plus important et provient notamment du risque de crédit (+7,8 %) et de l'application de l'*output floor* (+5,2 %).

Tableau 6 - Impact de la finalisation de Bâle III : variation des exigences en capital Tier 1 en % des exigences en capital initiales

	Nombre de banques	Total		Exigences basées sur le risque						Ratio de levier
		Avec risque de marché	Sans risque de marché	Total	dont :					
					Risque de crédit	CVA	Risque de marché	Risque opérationnel	Output floor	
Grandes banques (Groupe 1), dont:	80	5.3	1.7	6.8	-0.7	1.8	3.5	-0.6	2.8	-1.5
G-SIBs	28	5.7	1.5	5.9	-0.4	1.6	4.1	-0.9	1.5	-0.2
Europe	32	21.3	17.4	25.7	4.1	4.7	3.3	4.7	8.8	-4.4
Les Amériques	16	1.5	-6.3	1.5	0.0	0.7	8.3	-5.2	-2.2	0.0
Le reste du monde	32	-2.7	-3.4	-2.3	-4.3	0.6	0.7	-1.2	1.9	-0.4
Petites banques (Groupe 2)	67	9.0	8.3	15.9	7.8	1.0	0.6	1.3	5.2	-7.0

Source : Rapport de monitoring du Comité de Bâle, basé sur les données à l'échéance de juin 2018

Notes : Les exigences en capital Tier 1 représentent le minimum réglementaire exigé (6 %) + coussin de conservation (2,5 %) + coussin G-SIB pour les banques concernées. Le cadre initial s'appuie sur la définition du capital réglementaire et des actifs pondérés du risque (RWAs) des standards Bâle III, publiés en 2010, "Basel III: A global framework for more resilient banks and the banking system", avec quelques révisions marginales en 2011 et 2014. Le cadre final de Bâle III intègre les révisions des standards réglementaires approuvées par le Comité de Bâle en décembre 2017. Pour le calcul des RWAs au titre du risque de marché, le cadre FRTB de 2016 est pris en compte.

²⁸ Le plancher (« output floor ») vise à limiter la réduction des avantages en termes de fonds propres qu'une banque peut tirer de l'utilisation de ses modèles internes par rapport à l'utilisation des approches standards. Les RWA calculés par les banques sur la base de leurs modèles internes ne peuvent pas, au total, être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés calculés à l'aide des approches standards au 1^{er} janvier 2027. Ainsi, l'avantage qu'une banque peut tirer de l'utilisation de ses propres modèles est limité à 27,5 %.

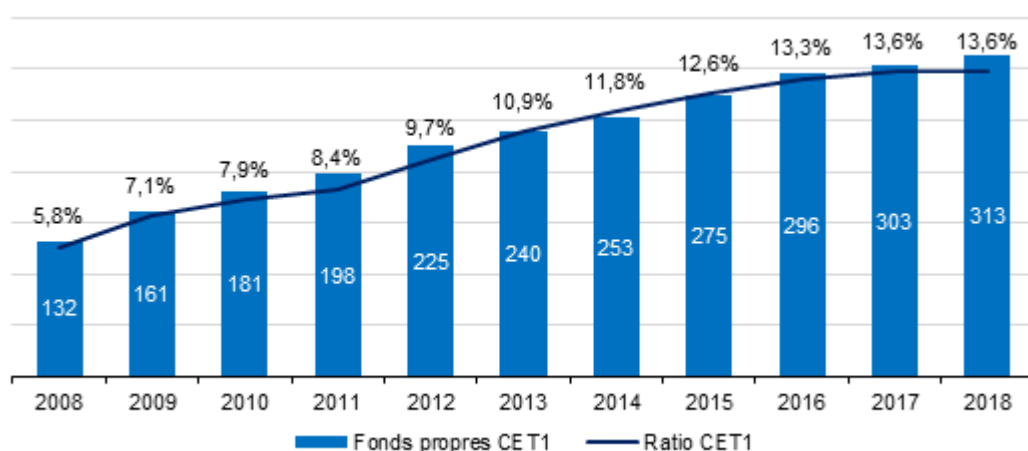
Des ratios de solvabilité et de liquidité conformes aux exigences réglementaires

1. Un ratio de solvabilité stable en dépit d'une nouvelle hausse des fonds propres

Rompant avec la hausse continue observée les années précédentes, le ratio CET1

agréé des six principaux groupes bancaires français est resté stable en 2018 à 13,6 % (Graphique 31) : le total des fonds propres CET1 des six groupes s'élève à 312 milliards (+3 %) tandis que les RWA se situent à 2 300 milliards (+3,3 %).

Graphique 31 - Évolution du ratio CET1 agréé des principales banques françaises depuis 2008²⁹



Source : États BAFI/SURFI et COREP, données Quantitative impact study Bâle III (QIS) et communication financière, BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM et LBP ; calculs ACPR.

Notes : Les ruptures réglementaires et de reporting ont été autant que possible retraitées afin de présenter des fonds propres CET1 et des risques pondérés cohérents dans le temps avec les mesures « full CRR/CRD4 ».

²⁹ L'analyse du ratio CET1 depuis 2008 nécessite des retraitements spécifiques afin de tenir compte des évolutions réglementaires sur la définition des fonds propres. Pour recalculer une série historique de capital réglementaire « équivalent CRR » nous avons utilisé les définitions : « Bâle 2 » de 2008 à 2011, « Bâle 2.5 » de fin 2011 à fin 2013. S'agissant des retraitements réglementaires avant CRR, les hypothèses suivantes ont été prises : imputation intégrale au CET1 des déductions 50/50 appliquées au Tier 2, exclusion des titres hybrides éligibles en Tier 1 et pondération en risque de la différence de mise en équivalence en lieu et place d'une déduction des fonds propres.

Au niveau individuel, une réduction importante est enregistrée par LBP, son ratio CET1 passent de 13,4 % à 11,7 % du fait d'une augmentation rapide de ses risques pondérés (RWA ; +7,2 %) conjuguée à une baisse de ses fonds propres CET1 (-6,4 %). SG affiche également un ratio en légère baisse alors que BNPP et GCM maintiennent leurs ratios stables sur la période. Seuls GCA et GBPCE arrivent à

renforcer leurs ratios de solvabilité de 0,1 pt chacun (Tableau 7). L'application de la nouvelle norme comptable IFRS9 a contribué à cette évolution à la baisse des ratios de solvabilité enregistrée de certains établissements, ainsi que les moins-values latentes générées par la volatilité des marchés financiers et la croissance des encours de crédits (LBP en particulier).

Tableau 7 - Ratios CET1 pleins (« full CRR/CRD4 »), à fin-2017 et fin-2018

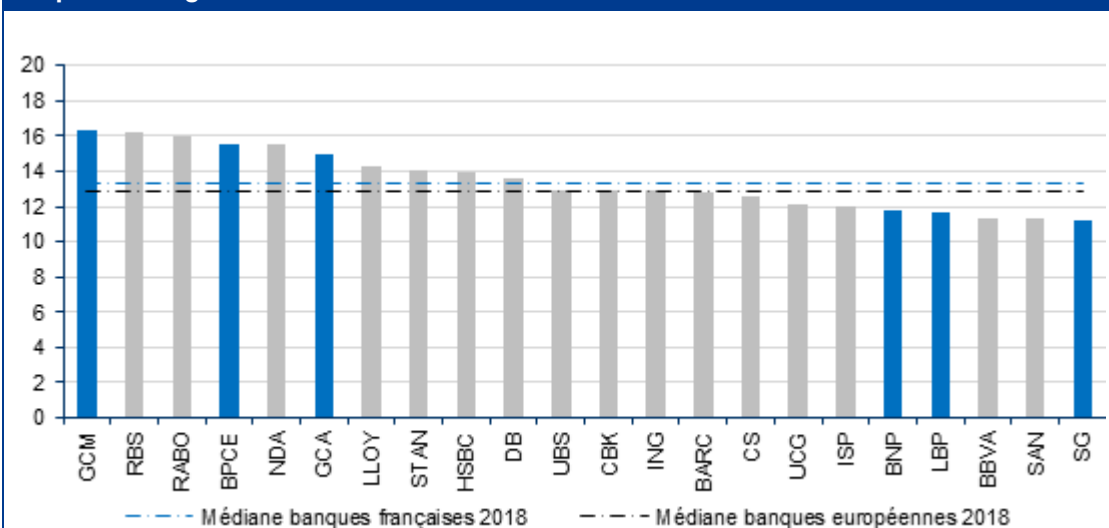
	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2017	11,8 %	11,4 %	14,9 % (11,7 % CASA)	15,4 % (10,6 % Natixis)	16,3 %	13,4 %
Décembre 2018	11,8 %	11,2 %	15,0 % (11,5 % CASA)	15,5 % (10,8 % Natixis)	16,3 %	11,7 %

Source : Communication financière

Le ratio CET1 médian des banques françaises continue à être en 2018 légèrement supérieur à la médiane des banques européennes (13,4 % contre 12,9 % ; Graphique 32). Trois établissements français (GCM, GBPCE et GCA) se distinguent favorablement avec un

ratio CET1 parmi les plus élevés de l'échantillon (au-delà de 15 %). BNPP et LBP sont situés dans la moyenne inférieure de l'échantillon alors que SG ferme la marche.

Graphique 32 - Ratio de solvabilité CET1 « full CRR/CRD4 » / « full Bâle III » à fin 2018, en pourcentage



Source : S&P Global Market Intelligence et communication financière

Concernant le ratio de levier, mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques, tous les

établissements respectent le minimum réglementaire de 3 %. Une exigence additionnelle s'applique pour les

établissements d'importance systémique mondiale, à la hauteur de 50 % de la valeur du coussin G-SIB qui leur est applicable ; plus précisément, cette exigence est de +0,75 % pour BNPP et +0,5 % pour GCA, SG et GBPCE. Seule LBP affiche un ratio

de levier inférieur à 4 %. Par ailleurs, sur la dernière période, seul GBPCE a amélioré son ratio, GCM l'a maintenu stable alors que les autres ont vu leur ratio baisser légèrement (Tableau 8).

Tableau 8 - Ratios de levier à fin-2017 et fin-2018

	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2017	4,6 %	4,3 %	5,6 % (4,4 % CASA)	5,1 % (4,1 % Natixis)	6,4 %	4,5 %
Décembre 2018	4,5 %	4,2 %	5,4 % (4,0 % CASA)	5,2 % (4,2 % Natixis)	6,4 %	3,4 %

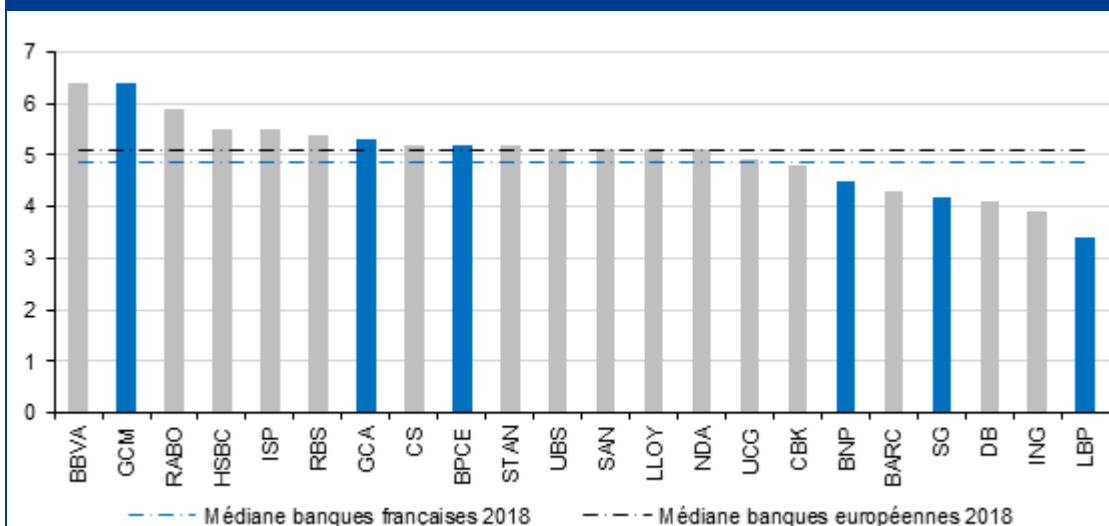
Source : S&P Global Market Intelligence et communication financière

Notes : les ratios déclarés tiennent compte au dénominateur de l'exposition sur la Caisse des dépôts et consignations associé aux encours d'épargne réglementée. L'écart entre les ratios phasés et non phasés est relativement faible, les groupes (GCA notamment) ayant fait l'hypothèse de non-exonération des expositions associées à la centralisation de l'épargne réglementée à la CDC conformément à une décision de la BCE de 2016.

L'ensemble des banques européennes affichent également des ratios de levier supérieurs au minimum réglementaire de 3 %, le ratio médian étant légèrement meilleur que pour les groupes français

(Graphique 33). Comme pour le ratio de solvabilité, les mêmes établissements se retrouvent dans la moitié inférieure de l'échantillon (BNPP, SG et LBP).

Graphique 33 - Ratio de levier au 31 décembre 2018, en pourcentage



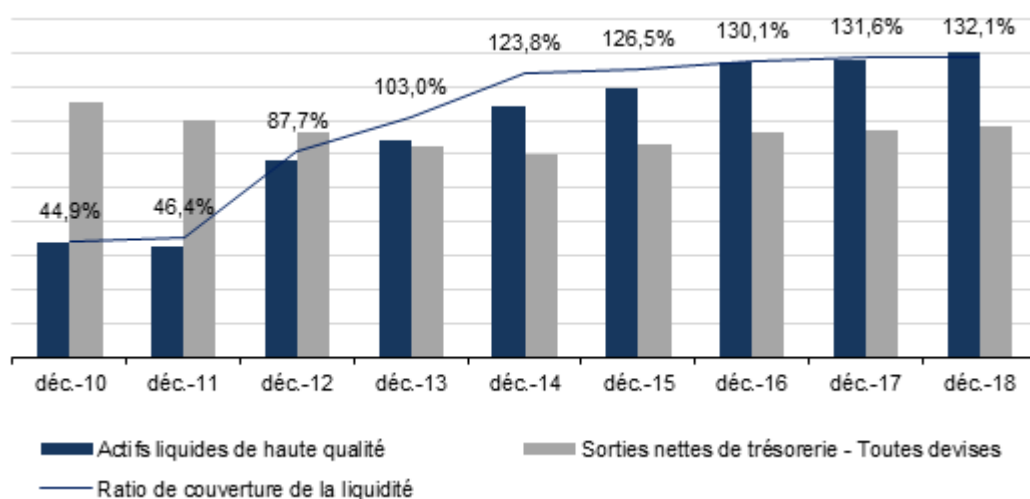
Source : reporting COREP – État CA

2. Une consolidation de la liquidité

Au 31 décembre 2018, le LCR agrégé des 6 grands groupes atteint 132,1 % contre 131,6 % en décembre 2017. Dans le même

temps, les banques ont accru leur détention d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, numérateur du LCR) de 2,3 % alors que les sorties nettes de trésorerie (dénominateur du LCR) ont augmenté de 12 milliards d'euros, soit +1,9 % (Graphique 34).

Graphique 34 - LCR des banques françaises



Source : données QIS (jusqu'en juin 2016) et COREP à partir de décembre 2016

Chaque banque respecte individuellement le niveau minimum de 100 %, exigé au 1^{er} janvier 2018 par l'article 460 du règlement

n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Tableau 9).

Tableau 9 - LCR au 31 décembre 2018

	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2018	132 %	129 %	133 %	> 110 %	133 %	145 %

Source : communication financière ; GCA publie un LCR moyen sur 12 mois, mais les autres établissements publient des valeurs fin de période.

La hausse des HQLA depuis décembre 2017 provient essentiellement de l'accroissement de la détention de titres émis par des administrations publiques (+5,5 %). Les réserves en banque centrale se stabilisent et représentent 52,1 % du total des HQLA alors que les titres souverains ou d'organismes internationaux n'en représentent que 38,2 % à fin décembre

2018. Les autres actifs liquides de très haute qualité (actifs correspondant à des expositions sur des administrations locales ou régionales, des obligations de qualité élevée, des actions très bien cotées ou des titres de dette d'entreprises de très bonne qualité) restent inchangés à 9,7 % du total (Graphique 35).

Graphique 35 - Composition des HQLA des banques françaises (en milliards d'euros)



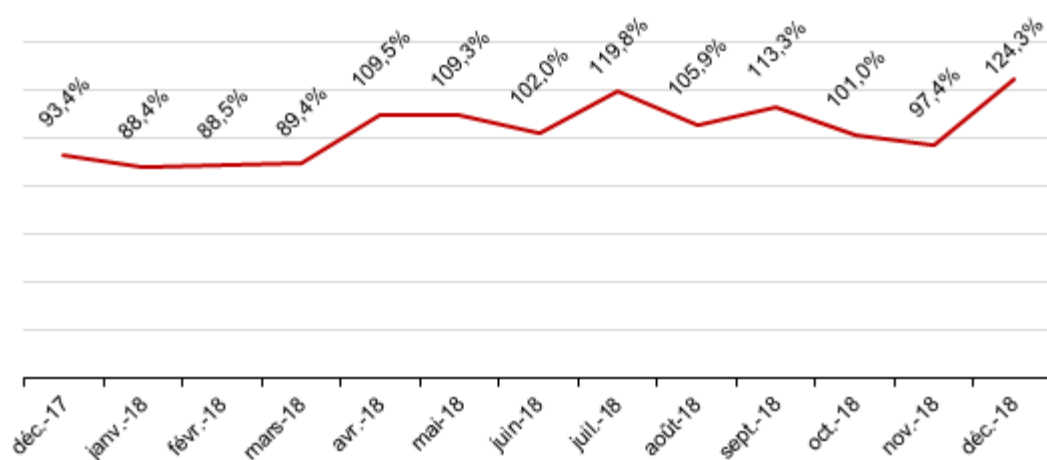
Source : données QIS jusqu'en juin 2016 et COREP à partir de décembre 2016

Encadré 3 - La liquidité de court terme et financement des banques françaises en dollars américains

Le règlement délégué européen n° 2015/61 du 10 octobre 2014³⁰, précise, dans son article 8 que « les établissements de crédit veillent à ce que les monnaies dans lesquelles sont libellés leurs actifs liquides soient en adéquation avec la répartition par monnaie de leurs sorties nettes de trésorerie ». Pour autant, il n'existe pas niveau européen de norme contraignante sur les LCR en devises.

Toutefois, le risque de liquidité en dollar américain (USD) est suivi attentivement par les autorités de supervision des banques françaises. À fin décembre 2018, le LCR en USD moyen des cinq grandes banques françaises³¹ atteignait 124,3 % contre 93,4 % à fin décembre 2017 (Graphique 36).

Graphique 36 - LCR agrégé en USD des grandes banques françaises



Source : données FINREP et COREP

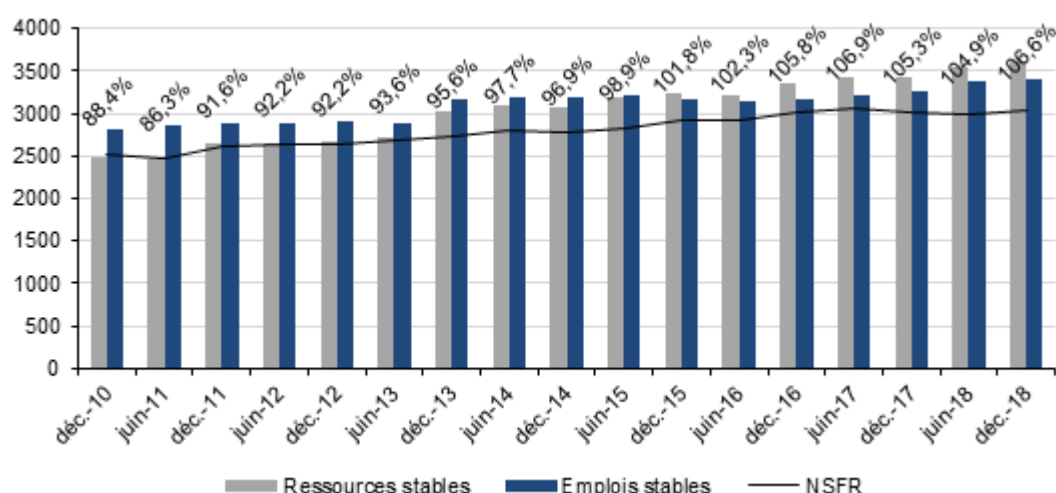
³⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R0061&from=FR>

³¹ BNPP, SG, GCA, BPCE, GCM

Le ratio de liquidité à long terme (NSFR³²) agrégé des principales banques françaises atteint 106,6 % à décembre 2018,

en hausse de 1,3 pt sur un an (Graphique 37). Au total, les ressources stables (+5,3 %) excèdent les emplois stables (+4,1 %) de 51,5 milliards d'euros.

Graphique 37 - Emplois stables, ressources stables (en milliards d'euros) et ratio NSFR



Source : données semestrielles du QIS (provisoires pour décembre 2018)

Tableau 10 - Programme 2018 de financement à moyen/long terme, milliards d'euros

	Objectifs	Réalisé	Taux de réalisation	Maturité moyenne (années)
BNPP	28 (dont 10 en dette senior non préférée)	34,3 (dont 12,1 en dette senior non préférée) au 31/12	122 %	4,5
SG	31 (dont 19 d'émissions structurées)	39,2 (dont 61 % d'émissions structurées) au 31/12	126 %	nc
GCA (CASA)	12 (dont 4,5 en dette Tier 2 ou senior non préférée)	14,1 (dont 7,3 en dette senior préférée 5,2 en dette senior non préférée) au 31/12	118 %	7,9
GBPCE	22 (dont : Sécurisé 30 % / Non-sécurisé 70 % ; senior non préféré : 4 à 5)	27,5 (dont : 7,3 en Senior non préféré et 1 en Covered bonds) au 31/12	125 %	7,4

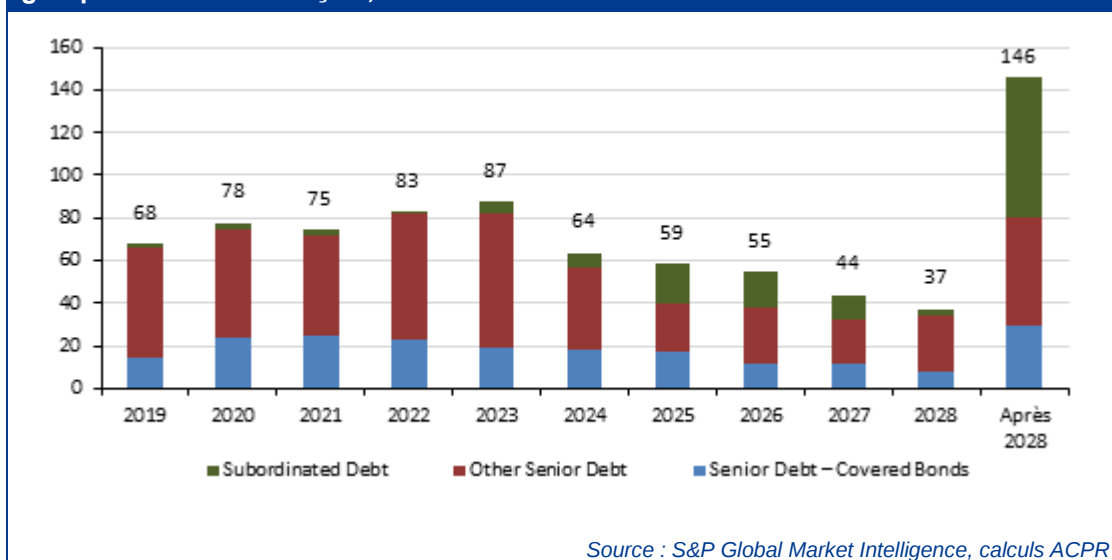
Source : communication financière ; données non disponibles pour GCM et LBP

³² Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible (ressources) rapporté au montant du financement stable exigé (emplois). Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %.

Enfin, les quatre grands groupes ont tous dépassé leur objectif de financement à moyen/long terme pour 2018 ; une partie de ces émissions (dette senior non préférée en particulier) vise à renforcer leur TLAC (Tableau 10).

Par ailleurs, l'échéancier des tombées des tombées de la dette à long terme demeure relativement bien réparti sur les prochaines années, ce qui réduit les risques de refinancement à court et moyen terme (Graphique 38).

Graphique 38 - Échéancier des tombées de la dette long terme des principaux groupes bancaires français, en milliards d'euros – situation en mars 2019



3. Les banques en ligne avec les exigences au titre de la TLAC

Les principaux groupes ont communiqué des informations concernant la réalisation de leurs objectifs en termes

de ratio TLAC, entrant en vigueur en 2019 (Tableau 11). Au terme de leur déclaration, le niveau requis en 2022 (18 % en RWA et 6,75 % en termes d'exposition levier) est déjà atteint pour SG, GCA, GBPCE et BNPP.

Tableau 11 - Ratios TLAC

BNPP	Ratio TLAC légèrement supérieur à 21 %
SG	Ratio de 22,9 % en RWA et de 7,1 % en levier au 31/12/2018, déjà conforme aux exigences réglementaires de 2019 (21,4 % au 31/12/2017)
GCA	- Ratio de 21,4 % au 31/12/2018 (20,6 % fin 2017) hors dette senior préférée éligible. Niveau requis en 2019 déjà atteint - Objectif de 22 % hors dette senior préférée éligible d'ici à fin 2019
GBPCE	- Ratio de 22,5 % au 31/12/2018 contre 20,8 % fin 2017 - Dépasse son objectif de 21,5 % début 2019

Source : Communication financière

ANNEXE 1 - Détail des résultats par ligne métier

1. Une rentabilité de la banque de détail en recul

Les résultats dégagés par la Banque de détail et les Services financiers spécialisés continuent d'être affectés par l'environnement de taux bas. Les hausses des volumes d'encours de crédits et des commissions atténuent la contraction des

marges d'intérêt, mais restent insuffisantes pour compenser la progression des frais de gestion (+1,1 %) qui vient finalement grever le résultat brut d'exploitation (-0,7 %). En outre, le coût du risque remonte légèrement (+1,9 %) après une nette baisse de 16,3 % en 2017, portant au final le résultat avant impôts à 25,3 milliards d'euros, soit une baisse de 0,8 %.

Tableau 12 - Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés

	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
	2018	Var. 2017	2018	Var. 2017	2018	Var. 2017	2018	Var. 2017
PNB	63,1	-0,8%	19,5	+0,3%	14,6	+7,1%	97,2	+0,5%
Frais de gestion	44,9	+0,3%	12,7	-0,1%	7,9	+8,0%	65,4	+1,1%
Coefficient d'exploitation	71,1%	+0,8 pt	64,9%	-0,3 pts	54,0%	+0,4 pt	67,3%	+0,4 pt
RBE	18,2	-3,5%	6,9	+1,0%	6,7	+6,1%	31,8	-0,7%
Coût du risque	3,8	+8,4%	1,7	-17,4%	1,9	+12,3%	7,4	+1,9%
Résultat d'exploitation	14,5	-6,2%	5,1	+9,1%	4,8	+3,9%	24,4	-1,4%
Autres produits et charges	0,2	+494,6%	0,4	+49,7%	0,2	-44,0%	0,9	+19,2%
Résultat avant impôt	14,7	-5,0%	5,6	+11,5%	5,1	-0,1%	25,3	-0,8%

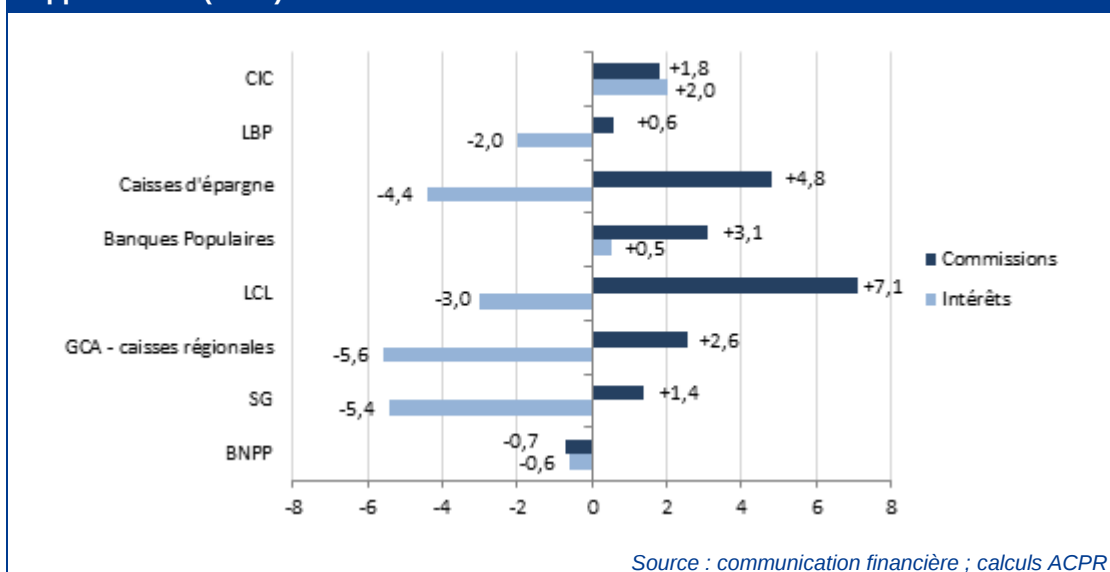
Source : Communication financière des 6 groupes, calculs ACPR

Dans la Banque de détail en France, la baisse des revenus se prolonge en 2018 (-0,8 %), la hausse des commissions ne permettant pas de compenser le recul de la marge nette d'intérêt (MNI) au niveau agrégé.

La distribution de crédits se maintient à un niveau élevé en 2018 en France, se traduisant par une hausse des encours à la fois vis-à-vis des sociétés non financières (+6,1 %) et des particuliers (+5,9 %). Cette croissance de l'activité n'a toutefois pas permis de compenser la faiblesse des taux d'intérêt³³.

³³ Par exemple, les taux effectifs au sens étroit des crédits nouveaux à l'habitat se sont situés entre 1,5 et 1,6 % en 2018 (Source : Stat info, Banque de France).

Graphique 39 - Évolution de la marge nette d'intérêt et des commissions nettes par rapport à 2017(en %)



Les frais de gestion s'accroissant dans le même temps de 0,3 %, le coefficient d'exploitation enregistre une dégradation de 0,8 pt pour atteindre 71,1 %.

Le coût du risque s'inscrit en augmentation au niveau agrégé (+8,4 %), en raison toutefois d'un effet de base chez GCA³⁴. Ainsi, au niveau agrégé le résultat d'exploitation diminue de 6,2 % sur l'année.

La **Banque de détail à l'international** connaît une situation légèrement plus favorable avec une progression modeste du PNB (+0,3 %) mais une hausse du résultat avant impôt de 11,5 % grâce à la maîtrise globale des frais de gestion (-1 %) et à la forte diminution du coût du risque (-17,4 %). Elle voit sa contribution au résultat global avant impôts augmenter encore en 2018 (14,6 % contre 12,8 % en 2017).

Les **Services financiers spécialisés**³⁵ sont le pôle dont le PNB augmente le plus rapidement (+7,1 %) ; cependant, la hausse des frais de gestion (+8 %) et du coût du risque (+12,3 %) font stagner le résultat avant impôts à 5,1 milliards d'euros (-0,1 %).

2. La rentabilité de la BFI a été affectée par les turbulences sur les marchés financiers

L'année 2018 a été marquée par un 4^{ème} trimestre difficile pour les activités de marché. La contraction du PNB (-5,6 %) a coïncidé avec une hausse de 0,9 % des frais de gestion. La résilience de la Banque de financement (résultat avant impôts +2,9 %) a néanmoins permis d'atténuer le repli de près de moitié des résultats de la Banque d'investissement (Tableau 13).

³⁴ Le groupe avait notamment enregistré une très forte reprise de provisions collectives en 2017

³⁵ Entités offrant des services et produits de prêts à la consommation, de crédit-bail et de leasing en France et à l'étranger.

Tableau 13 - Principaux agrégats de la BFI

	Banque de financement			Banque d'investissement			Total		
	2018	2017	Var. 2017	2018	2017	Var. 2017	2018	2017	Var. 2017
PNB	9,1	8,7	+4,8%	11,9	13,5	-12,0%	26,2	27,8	-5,6%
Frais de gestion	5,3	5,0	+6,8%	10,1	10,3	-2,2%	18,7	18,5	+0,9%
Coefficient d'exploitation	58,5%	57,4%	+1,1 pts	84,9%	76,4%	+8,5 pts	71,2%	66,7%	+4,5 pts
RBE	3,8	3,7	+2,2%	1,8	3,2	-43,5%	7,5	9,2	-18,4%
Coût du risque	0,0	0,3	-99,7%	0,1	0,1	-43,0%	0,2	0,5	-57,5%
Résultat d'exploitation courante	3,8	3,4	+11,1%	1,7	3,1	-43,5%	7,3	8,7	-16,0%
Autres produits et charges	0,1	0,3	-82,9%	0,0	0,0	-50,0%	0,1	0,4	-74,8%
Résultat avant impôt	3,8	3,7	+2,9%	1,7	3,1	-43,6%	7,4	9,1	-18,4%

Source : Communication financière ; ventilation entre banque de financement et d'investissement non disponible pour GBPCE, GCM et LBP, ce qui explique que la somme des deux premières rubriques ne corresponde pas à la colonne « Total »

S'agissant de la **Banque de financement**, ses revenus en hausse permettent d'absorber l'augmentation de 6,8 % des frais de gestion et de faire progresser le résultat avant impôts de 2,9 %. La communication financière des banques ne permet pas d'identifier de facteur commun à la progression des revenus du pôle.

S'agissant de la **Banque d'investissement**, le PNB a reculé de 12 % et le résultat avant impôts a presque été divisé par deux

(-43,6 %). En outre, les activités de taux, de change et de matières premières continuent de pâtir des taux bas (Tableau 14). Par ailleurs, des incidents opérationnels ont engendré des pertes additionnelles pour BPCE, ce qui explique la chute de ses revenus sur les actions (-71,6 %). SG et BNPP, tirant les conséquences des difficultés de ces activités, ont annoncé leurs intentions d'ajuster le périmètre de leurs activités de marchés en fermant notamment leurs filiales de trading pour compte propre.

Tableau 14 - Évolution des revenus de la Banque d'investissement en 2018

	BNPP	SG	GCA	BPCE	Total
Taux, change, matières premières	-21,2%	-16,8%	-17,6%	-12,1%	-18,0%
Actions	-5,6%	-4,4%	-6,0%	-71,6%	-12,0%

Source : Communication financière

3. L'assurance et la gestion d'actifs voient leur contribution se renforcer

Au niveau agrégé, les métiers Assurance et gestion d'actifs enregistrent à nouveau une hausse de leur PNB (+5,6 % en 2018, après une croissance de 9,6 % en 2017; (Tableau 15) mais résultat avant impôts stagne (+0,1 %) à cause de frais de gestions en hausse de 6 %.

La croissance des revenus du métier Assurance se poursuit à hauteur de 4,3 % en 2018. L'assurance vie a continué de

bénéficier d'une collecte en unités de compte dynamique même si les turbulences sur les marchés au 4^{ème} trimestre ont pu inciter certains épargnants à se réorienter vers des supports en euros garantis³⁶.

Du côté de la Gestion d'actifs / banque privée, après une très bonne performance

³⁶ Pour l'ensemble des assurances vie en France, la collecte nette sur les supports en unités de compte s'inscrit en baisse (21,3 Md€) par rapport à 2017 (24,4 Md€). Par ailleurs, les groupes de bancassurance ont une proportion de collecte brute en unité de compte plus faible (27 %) que les autres organismes (36 %). Source : Analyse et Synthèse n°100 « Le marché français de l'assurance vie en 2018 », Mars 2019.

en 2017 (le résultat d'exploitation avait progressé de plus de 20 %), le PNB a poursuivi sa croissance (+6,5 %), de même que le résultat d'exploitation courante (+5 %).

Tableau 15 - Principaux agrégats de l'assurance et de la gestion d'actifs en 2018

	2018	Var. 2017
PNB	23,4	+5,1%
<i>dont assurance</i>	<i>9,3</i>	<i>+2,5%</i>
Frais de gestion	14,0	+5,7%
Coefficient d'exploitation	60,0%	+0,4 pt
RBE	9,4	+4,1%
Coût du risque	0,1	<i>n.s.</i>
Résultat d'exploitation courante	9,3	+3,6%
Autres produits et charges	0,4	-50,8%
Résultat avant impôt	9,7	-0,7%

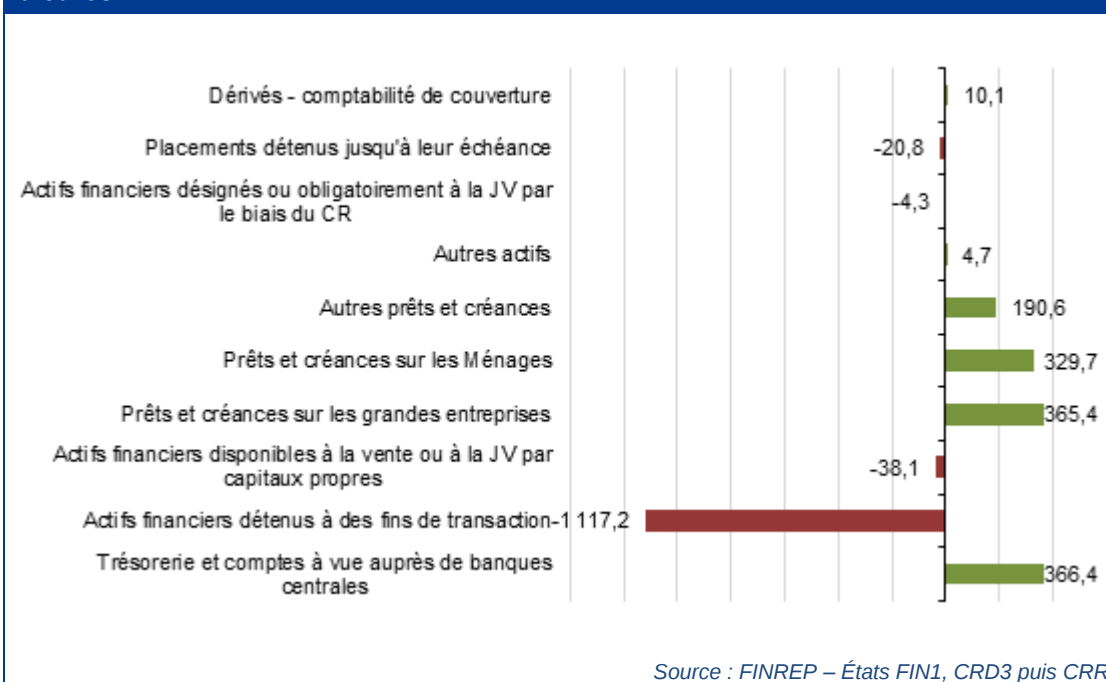
Source : Communication financière

ANNEXE 2 - L'évolution de long terme des bilans

Sur la période 2008-2018, la baisse des actifs financiers disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction a atteint 1 407,3 milliards d'euros alors que les prêts et créances et la trésorerie et les comptes à

vue auprès des banques centrales ont augmenté respectivement de 1 112,6 milliards d'euros et 366,4 milliards d'euros.

Graphique 40 - Évolution de la structure de l'actif entre 2008 et 2018 en milliards d'euros



Les réformes réglementaires décidées à la suite de la crise financière de 2008 impactent l'évolution de la structure des bilans des grandes banques françaises : alors que les actifs financiers évalués à la juste valeur ou à des fins de transaction représentaient près de la moitié (47,6 %) du total des actifs fin 2008, ils n'en représentent plus aujourd'hui que le quart (25,5 %). De même, alors que les crédits en 2008

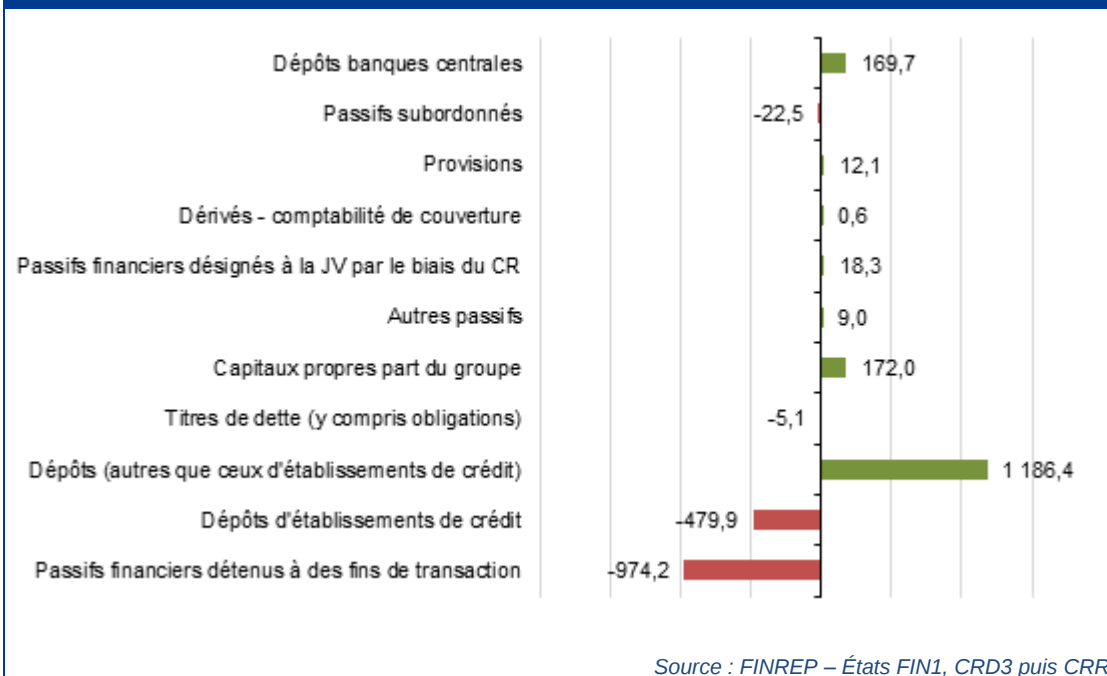
représentaient moins de la moitié du total du bilan (47,6 %), ils en représentent aujourd'hui 58,2 %, alors que la part de la trésorerie auprès des banques centrales est passée de 2,6 % en 2008 à 8,1 % en 2018.

Symétriquement, sur la période 2008-2018, la baisse des passifs financiers à la juste valeur ou à des fins de transaction a atteint 955,9 milliards d'euros alors que les dépôts

et les capitaux propres part de groupe ont augmenté respectivement de 876,7 milliards d'euros et 172,0 milliards d'euros, reflétant

là aussi la mise en œuvre des nouvelles réglementations bancaires.

Graphique 41 - Évolution de la structure du passif entre 2008 et 2018 en milliards d'euros



En 10 ans, les grandes banques françaises ont donc également restructuré leur passif : ainsi, alors que les passifs financiers désignés à juste valeur ou détenus à des fins de transaction représentaient 39,3 % du total de bilan fin 2008, ils n'en représentent plus aujourd'hui que 21,1 %. De même, alors que les dépôts en 2008 représentaient

42,3 % du total du bilan, ils en représentent aujourd'hui plus de la moitié à 52,5 % ; enfin, la part des capitaux propres part des groupe a presque doublé puisqu'elle est passée de 3,7 % fin 2008 à 6,1 % fin 2018, illustrant le renforcement de la solvabilité de banques.

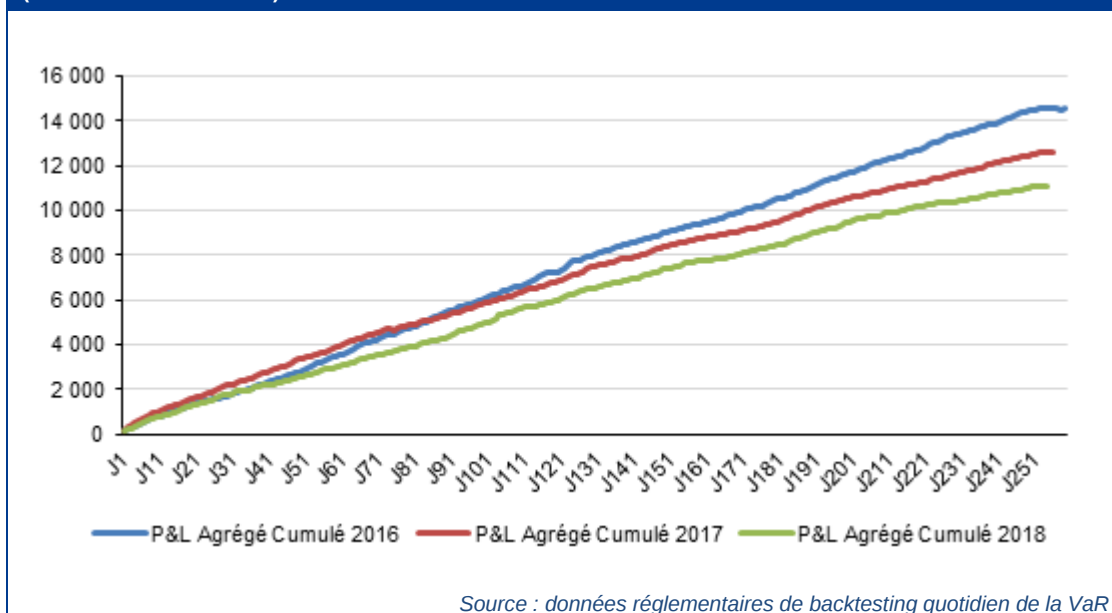
ANNEXE 3 – Analyse des risques de marché pour les banques disposant de modèles interne

Quatre établissements – BNPP, SG, GCA et BPCE – déterminent une partie de leurs EFP au titre du risque de marché en utilisant des modèles internes. Les données quotidiennes reportées par les établissements permettent de constater les différents impacts des turbulences observées sur les marchés financiers en 2018, plus particulièrement au dernier trimestre, avec une volatilité importante sur la plupart des sous-jacents – taux, actions,

change :

- Le résultat des activités de marché (P&L réel cumulé total) a atteint un point bas sur les trois dernières années avec une nouvelle baisse de près de 13 % entre 2018 et 2017 à 11 milliards d'euros contre 12,6 milliards d'euros un an plus tôt, et ce, après une diminution de plus de 13 % entre 2017 et 2016.

Graphique 42 - P&L réel agrégé cumulé annuellement des quatre groupes (en millions d'euros)



- La moyenne trimestrielle agrégée de SVaR a enregistré une diminution significative au dernier trimestre 2018 (-144 millions d'euros contre -107 millions d'euros sur les trois premiers trimestres 2018), couplée à un nombre agrégé de dépassements de

VaR³⁷ sur une année glissante au plus haut historique : 19 en 2018 contre 8 en

³⁷ Quotidiennement, afin de vérifier le bon degré de prédiction de la VaR, les établissements doivent comparer le P&L réel et hypothétique à la VaR. À chaque fois que la perte est plus importante que la mesure de VaR, on dénombre un dépassement de VaR.

2015 et 2014 qui étaient les deux autres années avec un nombre élevé de dépassements. Ces derniers amplifient mécaniquement la hausse des EFP

Marché liés à la VaR et à la SVaR en entraînant une hausse du coefficient multiplicateur réglementaire.

Graphique 43 - Évolution des mesures de risque (VaR et SVaR) et du P&L hypothétique (en millions d'euros)

